



Bulletin Officiel

N° 5583 Vendredi 06 Avril 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 2-4

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

ATTIJARI LEASING SUBORDONNE 2018-1 5-10

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2018-1 11-17

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

BH SUBORDONNE 2018-1 18-24
MODERN LEASING SUBORDONNE 2018-1 25-31
TUNISIE LEASING 2018-1 32-36
CIL 2017-2 37-40

NOTICE D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTENATIONAL LEASE FILIALE BTK – GROUPE BPCE 41-43

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ATTIJARI BANK - AGO - 44
ATTIJARI BANK - AGE - 44
SIMPAR – AGO - 45
BANQUE DE TUNISIE – AGO – AGE - 46
TUNISAIR – AGE - 47
GAT VIE – AGO - 47
GAT ASSURANCES – AGO- 48

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING 49
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT - 49

PROJET DE RESOLUTIONS

BANQUE DE TUNISIE – BT – AGO - 50-51
BANQUE DE TUNISIE – BT – AGE - 52
GAT VIE – AGO - 53-54
GAT ASSURANCES – AGO - 55-56
TUNISAIR – AGO - 57
ATTIJARI BANK – AGO - 58-59
ATTIJARI BANK – AGE - 60

RESOLUTIONS ADOPTEES

ARABIA SICAV 61-62
SANADETT SICAV 63-64

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 65-66

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ATTIJARI BANK
- AL BARAKA BANK TUNISIA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ATTIJARI BANK

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS (Selon Référentiel IFRS) ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (Selon Référentiel IFRS) ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE VI

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2017

- FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES
- BNAC PROGRES FCP

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2018-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **02 février 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné « **Attijari Leasing Subordonné 2018-1** » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 8,20% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 8,35%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **18 avril 2018** et clôturées au plus tard le **15 juin 2018**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **15 juin 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 18 avril 2018 auprès d'**Attijari Intermédiation**, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Attijari Leasing Subordonné 2018-1 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari Leasing et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «Attijari Leasing Subordonné 2018-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15 juin 2018, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au 15 juin 2018, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de 8,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 juin 2023** pour la Catégorie A et la catégorie B et le **15 juin 2025** pour la Catégorie C

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **15 juin 2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 juin 2019** pour les catégories A et B et le **15 juin 2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **8,20%** l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie C, ce taux est de **8,35%** l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2018 (à titre indicatif) qui est égale à 5,072%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,372%.

- Suite -

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A et la catégorie B ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie C.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et B et de **5 ans** pour la catégorie C.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A et de **4,230 années** pour la catégorie C.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23 juin 2017 sous le n° 17-001.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

En date du 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau la notation "**BB+ (tun)**" à long terme, "**B (tun)**" à court terme et les perspectives d'avenir à "**stables**".

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB-** » (**tun**) à l'emprunt « Attijari Leasing Subordonné 2018-1 » en date du 16 mars 2018.

- Suite -

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari Leasing Subordonné 2018-1» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par **Attijari Intermédiation**, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing Subordonné 2018-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari Leasing Subordonné 2018-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**).

- Suite -

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 02/04/2018 sous le numéro 18-0997, du document de référence « Attijari Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001, de son actualisation enregistrée sous le n°17-001/A001 en date du 30/10/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac. Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba – Tunis

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt Subordonné BIAT 2018-1 »
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **24 mai 2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de 300 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 20 Décembre 2017, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, d'un montant de 70 millions de dinars, susceptible d'être porté à 100 millions de dinars.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission dudit emprunt et ce selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	8,25% et/ou TMM+2,00%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 années de franchise	8,50% et/ou TMM+2,25%	Constant par 1/5ème à partir de la 3ème année

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 70 millions de dinar susceptible d'être porté à 100 millions de dinars, divisé en 700 000 obligation susceptibles d'être portés à 1 000 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIA 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **30/03/2018** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **29/06/2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (100 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 70 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/06/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 70 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/06/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission** : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2018-1» permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

- Suite -

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : « Emprunt subordonné BIAT 2018-1 »
 - **Nature des titres** : Titres de créance.
 - **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
 - **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
 - **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/06/2018**, seront décomptés et payés à cette date.
- Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **29/06/2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement**: Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans** :

✓ **Taux variable**:

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Suite -

✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 8,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 8,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

- **Amortissement-remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/06/2023** pour la catégorie A et le **29/06/2025** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 juin** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **29/06/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/06/2019** pour la catégorie A et le **29/06/2021** pour la catégorie B.

- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 8,25% l'an pour la catégorie A et 8,50% l'an pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,072% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,072% pour la catégorie A et 7,322% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,00% pour la catégorie A et 2,25% pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2018-1 » est comme suit :

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,712 années pour la catégorie A et 4,219 années pour la catégorie B.

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Suite -

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné
«BH Subordonné 2018-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le **25/05/2017**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **08/02/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » d'un montant de **50 millions de dinars susceptible d'être porté à 70 millions de dinars** réparti en trois catégories comme suit :

- Catégorie A : 5 ans au taux fixe qui varie entre 7,65% et 7,70% et/ou TMM + un maximum de 2,00% ;
- Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe qui varie entre 7,80% et 7,85% et/ou TMM + un maximum de 2,20% ;
- Catégorie C : 7 ans in fine au taux fixe de 8,00%.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 7,70 et/ou TMM+2,00% ;
- Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85% et/ou TMM+2,10% ;
- Catégorie C : 7 ans in fine au taux fixe de 8,00%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « BH subordonné 2018-1 » est d'un montant de 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars, divisé en 700 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **19/03/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **20/04/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/04/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/04/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **19/03/2018** aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- renforcer les ressources stables de la banque ainsi que ses fonds propres et améliorer ainsi son ratio de solvabilité.
- se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres net de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «BH Subordonné 2018-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires en bourse BH INVEST ou TUNISIE VALEURS.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/04/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **20/04/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

• **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans in fine :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

- Suite -

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20 avril 2023** pour la catégorie A, le **20 avril 2025** pour la catégorie B et le **20 avril 2025** Pour la catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 avril** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20 avril 2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **20 avril 2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **20 avril 2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **20 avril 2019** et le remboursement en capital aura lieu le **20 avril 2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **7,70%** l'an pour la catégorie A, de **7,85%** l'an pour la catégorie B et de **8,00%** l'an pour la catégorie C.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018 à titre indicatif, qui est égale à 4,962% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,962% pour la catégorie A et de 7,062% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,00%** pour la catégorie A et de **2,10%** pour la catégorie B et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2018-1» sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

- Suite -

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,729 années** pour la catégorie A, de **4,269 années** pour la catégorie B et de **5,623 années** pour la catégorie C.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du 06 juillet 2017, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé de nouveau la notation "**B**" à long terme, "**B**" à court terme et les perspectives d'avenir à "**stables**".

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont

- Suite -

rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **BH INVEST** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **BH INVEST** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir

- Suite -

une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2018 sous le numéro 18-0996, du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2014.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, BH INVEST, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Modern Leasing Subordonné 2018-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Modern Leasing a décidé, lors de sa réunion tenue le 02/05/2017, d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de 50 000 000 de dinars dans un délai de 3 ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 20/02/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,25%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 dinars**, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à un maximum de 250 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Modern Leasing Subordonné 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/03/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **30/04/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars, à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/04/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars, à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/04/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

11/05/2018 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/03/2018** aux guichets de la BH INVEST sise à l'Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la société en adossant des ressources longues à des emplois longs ;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Modern Leasing Subordonné 2018-1 ».

- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté BH INVEST.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire** (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt obligataire subordonné sera amorti en totalité le **30/04/2023** pour la catégorie A et le **30/04/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 avril de chaque année**. Le 1er paiement en intérêt aura lieu le **30/04/2019** pour toutes les catégories.

Pour la catégorie A, le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2019**.

Pour la catégorie B, le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,00%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018, qui est égale à 4,962%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,262% pour la catégorie A.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie A et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,720 années** pour la catégorie A et **4,238 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant.

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/01/2018 sous le n°18-001. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du 20/02/2018.

- Suite -

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposables les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt subordonné «**Modern Leasing Subordonné 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BH INVEST, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin décembre 2017, un emprunt obligataire en cours émis par l'émetteur qui est coté sur le marché obligataire. Il s'agit de « Modern Leasing 2012 » (7 ans dont 2 années de franchise, 6,50% brut l'an).

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Modern Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse la BH INVEST de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt obligataire subordonné « **Modern Leasing Subordonné 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Modern Leasing s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Modern Leasing Subordonné 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Modern Leasing Subordonné 2018-1** » visée par le CMF en date du **27/02/2018** sous le numéro **18-0995**, du document de référence «**Modern Leasing 2018**» enregistré par le CMF en date du **30/01/2018** sous le n°**18-001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

- Suite -

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de Modern Leasing -Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène , de la BH INVEST-Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1003 Tunis et sur les sites Internet du CMF: www.cmf.tn, de Modern Leasing : www.modernleasing.com.tn et de la BH INVEST : www.bhinvest.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2018 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2018-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/12/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/02/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/05/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/02/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2018 des mises en force qui s'élèvent à 475 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 126,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2018-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2018-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2023** pour la catégorie A et le **07/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/05/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018 à titre indicatif, qui est égale à 4,962% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,262%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2018-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

Garantie :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **19 janvier 2018**.

Notation de la société: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 12/02/2018 sous le n° 18-0993, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n°17-005, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.t Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

- Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,95%** l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 mars 2023**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **13 novembre 2017**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **16 novembre 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTERNATIONAL LEASE
Filiale BTK – Groupe BPCE
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars
Siège social : 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS-
R.C. : N° B111820/1996

Emission d'un emprunt obligataire
« AIL 2018-1 »
DE 10 000 000 DE DINARS
Sans recours à l'appel public à l'épargne

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le **30 juin 2017**, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de **60 millions de dinars** à compter de la date de la présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au **31 décembre 2018** et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le **14 février 2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de **10 millions de dinars** et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8,2% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est de **10 millions** de dinars, divisés en **100 000** obligations de **100** dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **23 février 2018** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **23 avril 2018**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 100 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à **10 000 000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23 avril 2018**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

1 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2018-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23 avril 2018**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **23 avril 2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de **8,2%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20** dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **23 avril 2023**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 avril** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23 avril 2019**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **8,2%** l'an.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**
 - ✓ **Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2018-1** » sont émises pour une durée de 5 ans.
 - ✓ **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «**AIL 2018-1**» est de **3 années**.
 - ✓ **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années**.
 - ✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- ✓ **Garantie :** Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **AIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- ✓ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **Vendredi 20/04/2018** à partir de **10H00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 2- Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 et du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 3- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration, des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 6- Approbation des rémunérations des Administrateurs ;
- 7- Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- 8- Désignation et renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
- 9- Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction du Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

2018 - AS - 5655

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra le **Vendredi 20/04/2018** à partir de **11H30** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la banque par incorporation des réserves ;
2. Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration ;
3. Modification des statuts de la banque ;
4. Pouvoir en vue des formalités.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction du Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

2018 - AS - 5656

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 27 Avril 2018 à 17 heures à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017 et quitus aux membres du conseil d'administration.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2017.
5. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2017.
6. Renouvellement du mandat de cinq Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat ou nomination d'un commissaire aux comptes.
8. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le lundi 23 Avril 2018 respectivement à 9 heures et 11 heures, à l'Hôtel PARIS –CONCORDE, Rue du Lac Turkana, 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2017,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice 2017,
- Réaffectation des réserves à régime spécial
- Distribution des dividendes
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- Nomination d'Administrateurs
- Désignation des commissaires aux comptes
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités règlementaires.

2018 - AS - 5657

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- Augmentation du capital social.
- Modification corrélative des Statuts.

Tout actionnaire peut assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2018 - AS - 5658

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra le mercredi 25 avril 2018 à 10h30 du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 - Tunis Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Décision de continuer l'activité de la société.
- 2- Accord de principe pour une augmentation de capital.

2018 - AS - 5659

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société GAT VIE

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 19/04/2018 à 11h00 au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2017
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Questions diverses

2018 - AS - 5660

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

GAT ASSURANCES

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 19/04/2018 à 9h00 au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2017
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2017
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Election des membres du Conseil d'Administration
9. Questions diverses

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades
Tour A- Les Berges du Lac Tunis

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni en date du 4 avril 2018 et a décidé de convoquer pour le mardi 22 mai 2018, les actionnaires de la société en assemblée générale ordinaire.

Le conseil propose de distribuer, au titre de l'exercice 2017, un dividende de 300 millimes par action. Ce dividende sera exonéré d'impôts conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014.

Les revenus consolidés de l'année 2017 ont atteint 698,7 millions de dinars contre 573,6 MDT en 2016. Le résultat net consolidé a atteint 48,6 millions de dinars, en augmentation de 59,6 %, par rapport à son niveau de l'année 2016. Le résultat net part du groupe est passé de 26,9 millions de dinars en 2016 à 42,4 millions de dinars en 2017.

Le résultat net individuel de la Société est remonté en 2017 à 16 980 712 Dinars contre 16 831 569 DT en 2016.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2018 - AS - 5662

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis,

Le conseil d'administration de la BIAT, Banque Internationale Arabe de Tunisie, réuni le vendredi 30 mars 2018, a examiné le rapport d'activité et les états financiers de l'année 2017 qui font ressortir les éléments suivants :

- Un total bilan de 13 535 millions de dinars, en progression de 19,41% ;
- Un résultat net de 214 millions de dinars, en évolution de 12,56 % ;
- Un niveau de fonds propres de 1 040 millions de dinars, y compris le résultat de l'exercice, en accroissement de 16,38%.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril prochain la distribution d'un dividende de 4,250 dinars par action.

Le bénéfice non distribué viendra renforcer les fonds propres de la banque, des fonds propres appelés à se consolider par l'émission d'un emprunt subordonné de 70 millions de dinars, pouvant être porté à 100 millions de dinars, dont l'objectif est d'améliorer le ratio de solvabilité de la banque.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2018 - AS - 5663

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Banque de Tunisie**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2018.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2017, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2017.

Deuxième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2017, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2017 :	135.947.471 D
Report antérieur :	48.687 D
	<hr/>
Total:	135.996.158 D

Répartition :

Réserve pour réinvestissements exonérés :	90.000.000 D
Report à nouveau :	45.996.158 D
	<hr/>
Total:	135.996.158 D

Troisième résolution :

La réserve à régime spécial relative aux plus-values sur cession d'actions, constituée en 2011, pour un montant de 1.777.434 dinars est devenue fiscalement libre, après la période légale de blocage. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'affecter au poste de réserves ordinaires.

Des réserves à régime spécial pour réinvestissements exonérés, constituées en 2007-2011, pour un montant de 78.748.837 dinars, sont devenues fiscalement libres. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de les affecter au poste de réserves ordinaires.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires des dividendes à prélever sur ses capitaux propres existants avant 2017 pour un montant de 72.000.000 dinars, soit 0,400 dinars par action.

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les réserves ordinaires constituées avant 2017 et sera mis en paiement à partir du 04 Mai 2018.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2018-2019-2020) le mandat d'administrateur de Madame Henda EL FEKIH.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

- Suite -

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2018-2019-2020) le mandat d'administrateur de la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2018-2019-2020) le mandat d'administrateur de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES ASTREE.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Huitième résolution :

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Mohamed Nouri JOUINI de son poste d'administrateur indépendant et a coopté Madame Hella MEHRI pour le remplacer.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Madame Hella MEHRI en tant qu'administrateur indépendant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Monsieur Mohamed Fadhel ABDELKEFI en qualité d'administrateur indépendant pour une période de trois ans (2018-2019-2020).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Monsieuren tant qu'administrateur représentant les petits actionnaires pour une période de trois ans (2018-2019-2020).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation de :

- Cabinet PwC, représenté par M. Abderrahmen FENDRI
- Cabinet TAC, membre de GRANT THORNTON représenté par M. Lamjed BEN MBAREK,

en tant que commissaires aux comptes de la Banque pour une période de trois ans (2018-2020)

Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2018 à Quatre cent vingt mille dinars par an (420.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGE

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2018.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée, décide de porter le capital de 180.000.000 dinars à 225.000.000 dinars, par incorporation des réserves ordinaires d'un montant de 45.000.000 dinars et l'émission de 45.000.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes. Les nouvelles actions portent jouissance à partir du 01 janvier 2018.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

Article 5 : « Le capital social est fixé à la somme de 225.000.000 dinars, réparti en 225.000.000 actions d'une valeur nominale d'un (1) Dinar chacune entièrement libérées ».

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**Société GAT VIE**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Projet de résolutions de la Société GAT VIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 avril 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2017, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2017, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice 2017 est bénéficiaire de 1 788 911,971 dinars. Elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir ce bénéfice comme suit (en dinars) :

Bénéfice net de l'exercice 2017	1 788 911,971
Résultats reportés	259 405,057
Reliquat	2 048 317,028
Réserve spéciale pour réinvestissement	-399 018,958
Réserve légale	-102 415,851
Reliquat	1 546 882,219
Fonds social	-50 000,000
Bénéfice à distribuer	-840 000,000
Résultats reportés 2017	656 882,219

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 12 dinars par action et ce à partir du 02/07/2018 au Siège Social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2018 la somme totale de 24 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2018 la somme totale de 12 000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**GAT ASSURANCES**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Projet des résolutions de la société GAT ASSURANCES à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 avril 2018.

T

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2017, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2017, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2017 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'affecter une partie de la prime d'émission, soit 2 500 000 dinars sur le résultat reporté. Ainsi, la prime d'émission est réduite à 5 036 842,106 dinars et le report à nouveau s'élève à 2 646 294,953 dinars. L'Assemblée Générale Ordinaire décide ensuite d'affecter le résultat net de l'exercice 2017 bénéficiaire qui s'élève à 11 962 103,850 dinars de la manière suivante (en dinars) :

Bénéfice net de l'exercice 2017	11 962 103,850
Résultats reportés	2 646 294,953
Reliquat	14 608 398,803
Réserve spéciale pour réinvestissement	-7 500 000,000
Réserve légale	-730 419,940
Reliquat	6 377 978,863
Fonds social	-200 000,000
Bénéfice à distribuer	-6 075 000,000
Résultats reportés 2017	102 978,863

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 1,350 dinars par action et ce à partir du 02/07/2018 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2018 la somme totale de 48 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2018 la somme totale de 24 000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de tous les Administrateurs au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES, prend fin au terme de l'exercice 2017 et désigne les Administrateurs suivants :

.....
.....
.....
.....

... pour une période de trois années (2018-2019-2020) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Projet de résolutions de la société tunisienne de l'air « TUNISAIR » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2018.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que les capitaux propres de la société Tunisair au 31 décembre 2016 sont inférieurs à la moitié du capital social.

De ce fait, et conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales elle décide la continuité de l'exploitation de la société.

Cette résolution est adoptée à ...

Deuxième Résolution :

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, et en raison des implications négatives qu'engendrerait une éventuelle décision de réduction de capital, l'assemblée générale extraordinaire donne son accord de principe pour l'augmentation de capital. Un projet pour cette opération devait être soumis à l'approbation d'une assemblée générale extraordinaire au plus tard le 28/12/2018.

Troisième Résolution :

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publication nécessaire et remplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à ...

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**Attijari bank**

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 avril 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2017, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, et après lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2017 à hauteur de 129.751.624 dinars (cent vingt-neuf millions sept cent cinquante et un mille six cent vingt-quatre dinars), et décide de l'affecter comme suit :

(Montant en Dinars)

BENEFICE DE L'EXERCICE	129.751.624
REPORT A NOUVEAU	36.146.572
RESULTAT A REPARTIR	165.898.196
RESERVES LEGALES	0.000
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	50.000.000
DIVIDENDES	47.697.948
REPORT A NOUVEAU	68.200.248

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à par action (..... dinars) et délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de 150 mille Dinars (cent cinquante mille dinars) à titre des jetons de présence pour l'exercice 2017.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de 100 Mille Dinars (cent mille dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 2^{ème} mandat du commissaire aux comptes, le cabinet ECC-MAZARS, et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le **Cabinet Ernst & Young**, représenté par Monsieur Noureddine HAJJI, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Le Président de l'Assemblée informe les actionnaires de la fin du mandat de l'ensemble des membres du présent conseil d'administration, et par application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2011-06 du 20/05/2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédits, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide:

A- De renouveler les mandats de messieurs:

- **M. Moncef CHAFFAR, Président du Conseil d'Administration,**
- **M. Mohamed EL KETTANI,**
- **M. Boubker JAI,**
- **Mme Zohra DRISS BOUSLAMA,**
- **M. M'zoughi M'ZABI,**
- **M. José REIG ECHEVESTE,**
- **M. Mohamed HAJJOUJI, Administrateur Indépendant pour son second mandat,**
- **M. Talal EL BELLAJ,**
- **M. Jamal AHIZOUNE.**

B- De désigner :

- Monsieur en remplacement de M. Mohamed Ali BAKIR, en sa qualité d'administrateur représentant des petits porteurs
- Monsieur, en remplacement de M. Edouard ESPARBES, En sa qualité d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration.
- Et Monsieur **Ahmed Ismaïl DOUIRI**, en sa qualité d'administrateur représentant permanent d'Andalucarthage.

Les d'administrateurs nommés, sont élus pour une durée de trois (03) années, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGE

Attijari bank

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 20 avril 2018.

Première Résolution :

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie conformément aux dispositions légales et statutaires, décide d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de 4.968.535 de dinars, pour le porter de 198.741.450 à 203.709.985 de Dinars et ce par incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés ».

Cette augmentation du capital est réalisée par la création de 993.707 actions nouvelles de valeur nominale de 5 (Cinq) Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux actionnaires propriétaires des 39.748.290 actions portant jouissance le premier janvier 2018, à raison de 1 action nouvelle pour 40 anciennes.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Attijari bank s'engage à acheter dix (10) droits d'attribution de l'action Attijari bank en vue de leur annulation.

Cette résolution, mise en vote, est adopté à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de l'augmentation.

Cette résolution, mise en vote, est adopté à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts :
« Le capital social est fixé à la somme de 203 709 985 dinars divisé en 40 741 997 actions nominatives de cinq (05) dinars chacune, toutes entièrement libérées à la souscription, se détaillant comme suit :

Du point 1 au point 21 : inchangé

Ajout d'un nouveau point n° 22 : « 993.707 actions nominatives de 5 dinars chacune représentant l'augmentation de capital par incorporation des résultats reportés, décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/04/2018 et sur proposition du Conseil d'Administration du 09/02/2018 ».

Cette résolution, mise en vote, est adopté à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise en vote, est adopté à

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**ARABIA SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : 9, rue Hédi Nouria -1001Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2018**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2017 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2017 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2017	:	54.696,180
Report à nouveau 2016	:	68,475
TOTAL		54.764,655
Dividendes de l'exercice 2017	:	54.671,408
Report à nouveau 2017	:	93,247

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2017 à **0,583 dinar par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **22 mai 2018**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1250 dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat des administrateurs venant à expiration. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler comme administrateurs pour une période de 3 ans:

- Monsieur Youssef KORTOBI
- Monsieur Hamza KNANI
- Monsieur Haykel BEN SEDRINE
- Monsieur Mehdi ZERZERI
- ATB représentée par Monsieur Karim BEN AYED
- SEFINA SICAF représentée par Madame Nedra BAYZIG
- Madame Néziha TILOUCH

Leurs mandats prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Férid Ali BEN BRAHIM en tant qu'administrateur pour une période de 3 ans.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SANADETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996
Siège social : 9, rue Hédi Nouria -1001Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2018**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2017 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2017 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2017	4.571.556,772
Report à nouveau 2016	510,993
TOTAL	4.572.067,765
Dividendes de l'exercice 2017	4.571.503,800
Report à nouveau 2017	563,965

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2017 à **4,020 dinars par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **22 mai 2018**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat des administrateurs venant à expiration .L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler comme administrateurs pour une période de 3 ans:

- Monsieur Youssef KORTOBI
- Monsieur Hamza KNANI
- Monsieur Mehdi ZERZERI
- ATB représentée par Madame Rym SOUISSI
- Monsieur Adly BELLAGHA
- Monsieur Haykel BEN SEDRINE
- Monsieur Abelhakim SRAIEB

Leurs mandats prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Férid Ali BEN BRAHIM en tant qu'administrateur pour une période de 3 ans.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Monsieur Mahmoud ZAHAF pour une période de 3 ans.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	172,795	172,816		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,218	117,233		
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,121	100,133		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,492	102,506		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,403	103,415		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,424	15,426		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	112,858	112,872		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,109	1,109		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,596	101,606		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,586	1,588		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,952	41,957		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,748	56,754		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,652	124,758		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	122,493	122,725		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	152,006	152,086		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	554,214	554,781		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	128,424	128,826		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	138,552	138,613		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,938	141,964		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,432	119,386		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	120,629	120,965		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	168,136	168,097		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	99,999	99,815		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,147	106,151		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	170,445	170,227		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	147,889	147,619		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	113,597	113,600		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	114,408	114,635		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,819	23,875		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2364,163	2362,826		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	126,061	126,765		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	158,658	159,204		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	189,723	191,172		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,297	18,458		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5359,571	5368,338		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,880	2,885		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,457	2,461		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,270	1,272		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,149	1,152		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,183	1,188		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,192	1,197		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	125,914	127,567		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	121,557	121,706		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1119,782	1128,641		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,815	11,942		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,764	10,806		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,553	109,566
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,054	104,062
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,531	106,546
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	103,971	103,983
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	105,806	105,821
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,531	108,543
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,174	106,188
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,820	102,831
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,505	104,519
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,548	105,561
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,600	104,612
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,311	108,326
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,140	106,151
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	104,981	104,991
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,336	100,349
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,180	105,191
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,296	104,310
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,229	105,241
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,422	106,431
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,316	104,330
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,260	104,272
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,417	106,428
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,508	103,519

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,760	10,761
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,926	104,938
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,472	105,485
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,192	106,205
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,564	10,565

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,031	62,344
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	106,625	107,004
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,339	18,378
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	319,942	320,372
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,433	30,466
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2519,036	2522,052
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,172	76,180
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,545	57,523
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	115,071	115,054
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	103,280	103,318

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,173	11,172
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,967	11,989
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,086	15,181
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,382	14,468
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,746	15,761
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,476	13,491
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	160,401	160,916
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	148,892	149,257
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,343	9,372
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	122,278	122,297
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,116	93,076
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	97,596	97,555
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,257	99,257
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	112,507	112,585
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	100,053	99,988
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,441	10,445
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	105,200	105,252
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	170,450	170,770

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	114,081	114,954
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	113,204	112,888
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	117,834	118,324
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	212,645	214,929
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,055	192,600
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	163,481	164,111
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	23,495	24,144
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,131	149,367
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	119,369	119,293
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9239,348	9261,863
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,690	80,039
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1067,893	1072,907
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6082,153	6121,429
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5341,655	5366,836
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,085	102,149

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	126,705	126,541
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11936,769	11987,419

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	577 960	361 923
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	560 357	715 656
AC3- Créances sur la clientèle	3	5 227 900	4 477 374
AC4- Portefeuille titres commercial	4	417 461	373 150
AC5- Portefeuille d'investissement	5	587 433	553 131
AC6- Valeurs immobilisées	6	133 947	139 219
AC7- Autres actifs	7	313 159	248 350
TOTAL ACTIF		7 818 217	6 868 803
PASSIF			
PA1- Banque Centrale et CCP	8	882 596	527 324
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	15 411	57 560
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	6 001 668	5 460 301
PA4- Emprunts et ressources spéciales	11	182 103	148 912
PA5- Autres passifs	12	198 304	187 010
TOTAL PASSIF		7 280 082	6 381 107
CAPITAUX PROPRES	13		
CP1- Capital		198 741	198 741
CP2- Réserves		169 849	139 665
CP4- Autres capitaux propres		3 646	3 646
CP5- Résultats reportés		36 147	38 567
CP6- Résultat net		129 752	107 077
TOTAL CAPITAUX PROPRES		538 135	487 696
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 818 217	6 868 803

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Passifs éventuels	14		
HB1- Cautions, avals et autres garanties données		346 064	293 071
HB2- Crédits documentaires		412 022	201 057
HB3- Actifs donnés en garantie		570 740	527 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 328 826	1 021 128
Engagements donnés	15		
HB4- Engagements de financement donnés		194 739	169 256
HB5- Engagements sur titres		38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		194 777	169 294
Engagements reçus	16		
HB7- Garanties reçues		2 346 211	2 000 599
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 346 211	2 000 599

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2017	2016
Produits d'exploitation bancaire			
PR1- Intérêts et revenus assimilés	17	358 647	305 835
PR2- Commissions (en produits)	18	104 852	96 472
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	65 699	55 959
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	20	35 497	31 030
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		564 695	489 296
Charges d'exploitation bancaire			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	21	(197 801)	(168 112)
CH2- Commissions encourues		(4 977)	(4 306)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(202 778)	(172 418)
PRODUIT NET BANCAIRE		361 917	316 878
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	(12 809)	(19)
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	23	(689)	327
PR7- Autres produits d'exploitation		7 249	6 197
CH6- Frais de personnel	24	(120 122)	(107 414)
CH7- Charges générales d'exploitation	25	(39 983)	(36 132)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 684)	(15 019)
RESULTAT D'EXPLOITATION		183 879	164 818
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	26	394	2 736
CH11- Impôt sur les bénéfices		(47 706)	(47 952)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		136 567	119 602
PR9\CH10- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(6 815)	(12 525)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		129 752	107 077
Résultat net après modifications comptables		129 752	107 077
Résultat par action de base (en DT)	28	3,26	2,69

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2017	2016
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		509 034	428 299
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(201 629)	(167 231)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(4 741)	(12 072)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(766 656)	(631 853)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		540 093	586 061
Titres de placement		(19 815)	(35 437)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(162 418)	(131 027)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(49 698)	(40 018)
Impôt sur les bénéfices		(47 706)	(47 952)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation		(203 536)	(51 230)
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		33 831	28 362
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(33 325)	(96 408)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(6 198)	(15 867)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		(5 692)	(83 913)
Activités de financement			
Emission d'emprunts		60 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(25 753)	(13 753)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(2 680)	(1 719)
Dividendes et autres distributions		(79 497)	(59 622)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(47 930)	(15 094)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(257 158)	(150 237)
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		376 006	526 243
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	29	118 848	376 006

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2017

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;

- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2017 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2017 avec celui de 2016. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2017 à ce titre s'élèvent à 1 530 KDT amenant le total des provisions collectives à 23 701 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 61 696 KDT au 31/12/2017 dont une dotation additionnelle nette de 5 854 KDT au titre de l'exercice 2017.

3/ Classification et évaluation des titres

3-1/ Règles de classification des titres :

❖ **Portefeuille titres commercial :**

➤ **Titres de transaction :**

Il s'agit des titres à revenu fixe ou variable, négociables sur un marché liquide et détenus en vue de leur revente dans un avenir proche.

➤ **Titres de placement :**

Il s'agit des titres qui ne répondent ni aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement ni encore à ceux retenus pour les titres de participation ou pour les parts dans les entreprises associées, co-entreprises ou entreprises liées.

❖ **Portefeuille d'investissement :**

✓ **Titres d'investissement :** Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

✓ **Titres de participation :**

- Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que l'établissement bancaire n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

✓ **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées :** Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

3-2/ Règles d'évaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :
 - Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

3-3/ Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

- Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.
- Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

4/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

5/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

6/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

7/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2017, les engagements post-emploi ont été évalués à 11 889 KDT. La dotation nette de l'exercice 2017 est de l'ordre de 2 613 dont 1 606 KDT correspondent à la quote-part de l'étalement de l'effet de la 1ère application de la norme IAS 19.

10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont déduits du résultat.

12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont rajoutées au résultat.

13/ Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change :

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2017.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2017.

14/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2017, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2016 que celles relatives à l'année 2017.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 577 960 KDT contre 361 923 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 216 037 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Caisse Dinars	62 121	52 327
Caisse Devises	9 434	4 833
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	8 013	4 802
Banque Centrale comptes ordinaires	498 187	272 273
Placements auprès de la banque centrale	0	27 469
Créances rattachées	0	6
Centres de chèques postaux et TGT	279	287
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (*)	(74)	(74)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	577 960	361 923

(*) Il s'agit d'une provision constatée sur les écarts entre les situations comptables et les situations physiques des transporteurs de fonds.

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 560 357 KDT au 31 décembre 2017 contre 715 656 KDT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 155 299 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Créances sur les banques non résidentes	357 071	513 128
Créances sur les établissements financiers	120 939	116 199
Créances sur les banques résidentes	81 304	85 425
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	1 043	904
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	560 357	715 656

Les créances sur les établissements bancaires et financiers exprimées en KDT selon la nature de la relation sont ventilées comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Créances sur les banques non résidentes	112 611	0	244 460	357 071
Créances sur les établissements financiers	89 887	0	31 052	120 939
Créances sur les banques résidentes	0	0	81 304	81 304
Créances rattachées sur les banques résidentes et non résidentes	601	0	442	1 043
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	203 099	0	357 258	560 357

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Il n'existe pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers ou pour lesquelles les intérêts ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice 2017.

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2017 un solde de 5 227 900 KDT contre 4 477 374 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 750 526 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 88 314 KDT au 31 décembre 2017 contre 79 449 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 8 865 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	198 753	184 227
Créances rattachées	8 107	7 727
Total comptes débiteurs	206 860	191 954
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille crédits	4 920 873	4 173 324
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	28 500	33 128
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	86 900	95 520
Impayés	38 533	38 456
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	274 372	255 650

Provisions pour créances douteuses (*)	(274 558)	(262 109)
Agios réservés (**)	(88 314)	(79 449)
Créances rattachées	29 482	24 678
Total autres concours à la clientèle	5 015 788	4 279 198
Crédits sur ressources spéciales	5 252	6 222
Total créances sur la clientèle	5 227 900	4 477 374

(*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

Provisions sur les créances au 31/12/2016	262 109
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	15 596
Reprise de provisions sur opérations avec la clientèle	(10 158)
Dotation aux provisions collectives	1 530
Dotation aux provisions additionnelles	7 320
Reprise de provisions additionnelles	(1 466)
Reprise de provisions sur cession de créances	(373)
Provisions sur les créances au 31/12/2017	274 558

Les créances sur la clientèle exprimées en KDT sont ventilées par nature de relation comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres entreprises liées (*)	Autres	Total
Total comptes débiteurs	398	155	87	206 220	206 860
Autres concours à la clientèle hors provisions et agios réservés	19 497	2 500	0	5 356 663	5 378 660
Provisions pour créances douteuses	(1 210)	0	0	(273 348)	(274 558)
Agios réservés	(5 431)	0	0	(82 883)	(88 314)
Total autres concours à la clientèle	12 856	2 500	0	5 000 432	5 015 788
Total crédits sur ressources spéciales	0	0	0	5 252	5 252
Total créances sur la clientèle	13 254	2 655	87	5 211 904	5 227 900

(*) Il s'agit d'Attijari FCP Dynamique.

Le montant des créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la BCT s'élève fin décembre 2017 à 749 495 KDT avant décote.

Le montant des créances sur la clientèle (Bilan et Hors Bilan) exprimé en KDT au 31/12/2017 pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élève à 384 395 KDT.

Le montant des revenus qui ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élève à 88 314 KDT au 31 décembre 2017 contre 79 449 KDT au 31 décembre 2016.

(**) La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

Agios réservés au 31/12/2016	79 449
Réservation d'agios	16 286
Reprises d'agios réservés suite à la cession de créances à Attijari Recouvrement	(1 010)
Autres reprises d'agios réservés	(6 411)
Total des agios réservés au 31/12/2017	88 314

Les crédits sur ressources spéciales s'élèvent à 5 252 KDT au 31/12/2017 et sont composés de :

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Crédits sur ressources extérieures	3 793	4 844
Crédits sur ressources budgétaires	1 513	1 432
Intérêts réservés sur crédits ressources spéciales	(54)	(54)
Total des crédits sur ressources spéciales	5 252	6 222

Le risque de contrepartie supporté par la banque est de l'ordre de 100% pour les crédits sur ressources extérieures (3 793 KDT), 10% sur les crédits FONAPRAM (148 KDT) et 25 % sur les crédits FOPRODI (8 KDT).

Au 31/12/2017, il n'existe pas de crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 417 461 KDT au 31 décembre 2017 contre 373 150 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 44 311 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Titres de transaction		
- Actions cotées	2 139	3 465
- SICAV	393	502
Titres de placement		
- Bons de trésor	387 995	345 739
- Autres titres de placement	12 462	12 249
- Créances rattachées	16 069	12 728
- Provisions sur placements	(1 597)	(1 533)
Total portefeuille titres commercial	417 461	373 150

Le portefeuille commercial est composé en totalité de titres cotés.

La ventilation des titres du portefeuille commercial exprimés en KDT selon la nature de L'émetteur se présente comme suit :

DESIGNATION	Organismes publics	Entreprises liées (*)	Entreprises associées	Autres parties liées (**)	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	393	-	2 139	2 532
Actions cotées	-	-	-	-	2 139	2 139
SICAV	-	-	393	-	-	393
Titres de placement	402 483	494	2 252	9 700	-	414 929
Bons de trésor	387 995	-	-	-	-	387 995
OPCVM	-	-	2 268	9 700	-	11 968
Actions cotées	-	494	-	-	-	494
Créances rattachées	16 069	-	-	-	-	16 069
Provisions	(1 581)	-	(16)	-	-	(1 597)
Total	402 483	494	2 645	9 700	2 139	417 461

(*) Il s'agit des titres de placement Attijari Leasing

(**) Il s'agit des titres de placement Attijari FCP Dynamique.

Au cours de l'exercice 2017, il n'a pas eu de transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement.

Selon la norme comptable sectorielle 25, les plus-values latentes sur les titres de placement ne sont pas constatées. Au 31/12/2017, le montant des plus-values de réévaluation sur les titres de placement s'élève à 1 049 KDT qui se compose de 1 007 KDT sur les titres FCP dynamique, de 42 KDT sur les titres de placement Attijari leasing.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement au cours de l'exercice 2017 exprimés en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	BTA Placement	SICAV	Total
Provisions pour dépréciation au 31/12/2016	1 515	18	1 533
Dotations / Reprise nette de l'exercice 2017	65	(1)	64
Provisions pour dépréciation au 31/12/2017	1 580	17	1 597

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 587 433 KDT au 31 décembre 2017 contre 553 131 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 34 302 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Titres d'investissement		
BTA Investissement	452 918	450 740
Obligations	27 749	29 185
Créances rattachées	17 980	17 732
Provisions sur BTA Investissement	(86)	(98)
Total titres d'investissement	498 561	497 559
Titres de participations		
Titres de participations libérés	62 296	60 112
Provisions pour dépréciation titres de participation	(6 999)	(7 045)
Placements SICAR	35 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 995)	(2 989)
Créances rattachées	1 256	180
Total titres de participations	88 872	55 572
Total portefeuille d'investissement	587 433	553 131

Les mouvements sur le portefeuille d'investissement au cours de l'exercice 2017 en KDT se présentent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2016	Acquisitions/Autres entrées 2017	Cessions / Radiations 2017	Valeurs brutes au 31/12/2017
BTA Investissement	450 740	2 178	-	452 918
BTA Cotés	450 740	2 178	-	452 918
Obligations	29 185	4 127	(5 563)	27 749
Cotées	29 185	4 127	(5 563)	27 749
Titres de participation	60 112	2 925	(741)	62 296
Cotés	16 533	2 925	-	19 458
Non cotés	43 579	-	(741)	42 838
SICAR	5 314	30 000	-	35 314
Non cotés	5 314	30 000	-	35 314
Total	545 351	39 230	(6 304)	578 277

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres d'investissement au cours de l'exercice 2017 exprimés en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	Provisions sur BTA Investissement	Provisions pour dépréciation titres de participation	Provisions sur placements SICAR
Montant à la clôture de l'exercice 2016	98	7 045	2 989
Dotations aux provisions	-	734	6
Reprises sur provisions	(12)	(39)	-
Radiations	-	(741)	-
Montants à la clôture de l'exercice 2017	86	6 999	2 995

La liste des filiales et entreprises associées au 31/12/2017 se présente comme suit :

Nom de la filiale ou de l'entreprise associée	Siège social	Pourcentage de détention en 2017	Montant des capitaux propres en KDT au 31/12/2017	Résultat 2017 en KDT
Attijari Leasing	Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis 1053	62,29%	49 952	6 473
Attijari Assurance	Rue du Lac Winnipeg	55,00%	14 217	3 813
Attijari Intermédiation	Immeuble FEKIH (Mezzanine) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis 1053	99,99%	4 140	(547)
Attijari Recouvrement	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	99,92%	1 480	364
Attijari Sicar	Immeuble Fekih (1er étage) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis - 1053	71,73%	27 790	648
Attijari Gestion	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie-Les Berges du Lac 1053 Tunis	99,88%	1 201	411
Attijari Immobilière	95 Avenue de la Liberté Tunis	99,98%	(6 925)	(1 298)
Générale tunisienne d'informatique	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, <i>Montplaisir</i> - 1073 Tunis	66,25%	1 398	323
Attijari obligataire SICAV	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	0,02%	140 249	5 404
Attijari Finance	Rue du lac d'Annecy immeuble El Baraka 1er étage	24,94%	779	4
Générale Immobilière du Sud	Immeuble « Tamayouz » Bureau E2, 1082 Centre Urbain Nord - Tunis, 1082 Tunis	29,90%	6 870	431

NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 133 947 KDT au 31 décembre 2017 contre 139 219 KDT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 5 272 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/2017	Amort. et Prov au 31/12/2016	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017
Immobilisation incorporelle	47 856	991		48 847	(43 954)	(1 382)		(45 336)	3 511
Logiciels de Base	47 856	991		48 847	(43 954)	(1 382)		(45 336)	3 511
Immobilisation corporelle	226 659	14 994	(12 486)	229 167	(91 342)	(10 302)	2 913	(98 731)	130 436
Constructions	102 793	28		102 821	(29 689)	(3 801)		(33 490)	69 331
Terrains	5 560			5 560					5 560
Matériel Roulant	1 442	251	(99)	1 594	(741)	(290)	98	(933)	661
Matériel & Mobilier	9 558	675	(60)	10 173	(4 861)	(763)	55	(5 569)	4 604
Matériel Informatique	27 767	1 035	(2 519)	26 283	(20 174)	(2 131)	2 500	(19 805)	6 478
Agencement Aménagement Installation	50 991	2 511	(45)	53 457	(35 583)	(3 317)	45	(38 855)	14 602
Immobilisations hors exploitation	18 767	9 840		28 607	(294)		215	(79)	28 528
Immobilisation en cours	9 781	654	(9 763)	672					672
Total valeurs immobilisées	274 515	15 985	(12 486)	278 014	(135 296)	(11 684)	2 913	(144 067)	133 947

NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 313 159 KDT au 31 décembre 2017 contre 248 350 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 64 809 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Crédits directs et avances au personnel	239 137	203 142
Débit à régulariser et divers	55 356	25 496
Prêts sur fonds social	7 817	8 467
Créances prises en charge par l'Etat	5 134	5 339
Débiteurs divers	2 974	3 886
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 130	3 257
Dépôts et cautionnements	2 343	2 221
Provisions sur autres actifs	(3 732)	(3 458)
Total autres actifs	313 159	248 350

Les mouvements des provisions sur autres actifs exprimés en KDT se présentent comme suit :

Provisions sur autres actifs au 31/12/2016	3 458
Dotation de l'exercice 2017	320
Reprise de l'exercice 2017	46
Provisions sur autres actifs au 31/12/2017	3 732

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 882 596 KDT au 31 décembre 2017 contre un solde de 527 324 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 355 272 KDT.

NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 15 411 KDT contre 57 560 KDT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 42 149 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Banques résidentes	8	50 051
Banques non résidentes	9 066	5 142
Etablissements financiers	6 325	2 345
Dettes rattachées	12	22
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	15 411	57 560

Tous les dépôts sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Banques résidentes	0	0	8	8
Banques non résidentes	0	0	9 066	9 066
Etablissements financiers	1 210	0	5 115	6 325
Dettes rattachées	0		12	12
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 210	0	14 201	15 411

NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2017 un solde de 6 001 668 KDT contre 5 460 301 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant une augmentation de 541 367 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à vue (*)	2 692 584	2 345 187
Comptes d'épargne	1 997 664	1 823 171
Bons de caisse	512 848	557 762
Comptes à terme	333 454	328 153
Autres produits financiers	142 093	112 266
Autres sommes dues à la clientèle (*)	253 997	195 849
Certificats de dépôts	56 500	86 500
Dettes rattachées	12 528	11 413
Total dépôts et avoirs de la clientèle	6 001 668	5 460 301

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (reclassement d'un montant de 1.3 millions de dinars des autres dépôts vers les dépôts à vue).

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres Entreprises liées	Autres	Total
Dépôts à vue	4 230	13 581	3 001	2 671 772	2 692 584
Comptes d'épargne				1 997 664	1 997 664
Bons de caisse				512 848	512 848
Comptes à terme		25 000	2 700	305 754	333 454
Autres produits financiers				142 093	142 093
Autres sommes dues à la clientèle	282			253 715	253 997
Certificats de dépôts		3 500	500	52 500	56 500
Total Dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées	4 512	42 081	6 201	5 936 346	5 989 140
Dettes rattachées					12 528
Total Dépôts et avoirs de la clientèle					6 001 668

NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31 décembre 2017 un solde de 182 103 KDT contre 148 912 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 33 191 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	161 922	127 675
Ressources spéciales	14 794	17 474
Dettes rattachées	5 387	3 763
Total emprunts et ressources spéciales	182 103	148 912

Les ressources spéciales sont ventilées en ressources budgétaires et ressources extérieures et aucune de ces ressources n'est relative à une partie liée ou à une entreprise associée.

Les mouvements sur les emprunts obligataires exprimés en KDT au cours de 2017 se présentent comme suit :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2016	Nouveaux emprunts en 2017	Remboursements en 2017	Solde au 31/12/2017
Emprunts à long terme	127 675	60 000	(25 753)	161 922
Emprunt Obligataire 2010	14 285		(7 143)	7 142
Emprunt Obligataire Subordonné 2015	53 390		(6 610)	46 780
Emprunt Subordonné Privé 2016	60000		(12 000)	48 000
Emprunt Obligataire Subordonné 2017		60 000		60 000
Total	127 675	60 000	(25 753)	161 922

NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 198 304 KDT au 31 décembre 2017 contre 187 010 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 11 294 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Crédit à régulariser et divers	80 902	70 835
Charges à payer	57 607	51 335
Impôts et taxes	20 954	27 728
Exigibles après encaissement	25 370	25 779
Provisions pour risques et charges (*)	5 633	5 694
Créditeurs divers	7 838	5 639
Total autres passifs	198 304	187 010

(*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 389	1 450
Autres provisions pour risques	4 244	4 244
Provision pour dépréciation des immobilisations	0	0
Total provisions pour risques et charges	5 633	5 694

NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légalés	Autres réserves	Réserves à régime fisc particulier	Fonds social *	Réserve spéciale de réinvestissement	Ecart de réévaluation **	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.16	198 741	103 473	19 875	1 793	399	14 125	0	3 646	38 567	107 077	487 696
Affectation résultat bénéficiaire 2016												
Réserves								30 000		(2 420)	(27 580)	0
Dividendes											(79 497)	(79 497)
Report à nouveau												0
Situation des capitaux propres après affectation		198 741	103 473	19 875	1 793	399	14 125	30 000	3 646	36 147	0	408 199
Mouvements sur le fonds social							184					184
Résultat de la période											129 752	129 752
Situation des capitaux propres au	31.12.17	198 741	103 473	19 875	1 793	399	14 309	30 000	3 646	36 147	129 752	538 135

* Au 31/12/2017, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

** Aucun mouvement n'a affecté la rubrique « écart de réévaluation au cours de l'exercice 2017.

Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et de passifs de la Banque au 31/12/2017 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2017 et des hypothèses d'écoulement pour les comptes non échéanciers.

	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	144 490	144 490	288 980	0	0	0	0	577 960
Créances sur les établissements bancaires et financiers	284 574	90 859	120 758	26 108	38 030	11	17	560 357
Créances sur la clientèle	1 367 509	316 882	700 523	712 327	1 312 812	263 774	554 073	5 227 900
Portefeuille titres commercial	22 839	736	96 171	23 659	125 985	116 071	32 000	417 461
Portefeuille d'investissement	7 724	11 609	14 447	13 944	338 316	134 906	66 487	587 433
Valeurs immobilisées	3 348	3 348	6 696	13 391	40 174	26 783	40 207	133 947
Autres actifs	22 551	22 686	45 836	26 854	72 738	48 334	74 160	313 159
Total actif	1 853 035	590 610	1 273 411	816 283	1 928 055	589 879	766 944	7 818 217
Banque Centrale et CCP passif	882 149	149	298	0	0	0	0	882 596
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7 239	386	771	746	2 338	1 592	2 339	15 411
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 399 817	288 895	463 586	560 338	1 246 850	816 840	1 225 342	6 001 668
Emprunts et ressources spéciales	9 101	24 174	16 489	37 069	90 592	4 678	0	182 103
Autres passifs	45 490	45 490	90 981	1 889	5 666	3 515	5 273	198 304
Total passif	2 343 796	359 094	572 125	600 042	1 345 446	826 625	1 232 954	7 280 082
Capitaux propres	20 204	20 204	40 407	50 813	152 440	101 627	152 440	538 135
Total passifs & CP	2 364 000	379 298	612 532	650 855	1 497 886	928 252	1 385 394	7 818 217
Situation nette	(510 965)	211 312	660 879	165 428	430 169	(338 373)	(618 450)	0

2/NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2017 un solde de 346 064 KDT contre 293 071 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 52 993 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 412 022 KDT au 31 décembre 2017 contre 201 057 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 210 965 KDT.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 570 740 KDT au 31 décembre 2017 contre 527 000 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 43 740 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Cautions, avals et autres garanties données	346 064	293 071
Crédits documentaires	412 022	201 057
Actifs donnés en garantie	570 740	527 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 328 826	1 021 128

- ✓ La ventilation des cautions, avals et autres garanties données exprimés en KDT entre en faveur d'établissements bancaires et financiers et en faveur de la clientèle se présente comme suit :

Cautions, avals et autres garanties données	31/12/2017	31/12/2016
En faveur de la clientèle	346 057	293 064
En faveur des établissements bancaires et financiers	7	7
Total cautions, avals et autres garanties données	346 064	293 071

- ✓ La ventilation des passifs éventuels exprimés en KDT par nature de la relation se présente comme suit :

Passifs éventuels	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions, avals et autres garanties données	26	31	346 007	346 064
Crédits documentaires	455	0	411 567	412 022
Actifs donnés en garantie	0	0	570 740	570 740
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	481	31	1 328 314	1 328 826

NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 194 777 KDT au 31 décembre 2017. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et à des engagements de financement donnés pour 194 739 KDT.

- ✓ La défalcation des « Engagements de financements donnés » entre en faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance et en faveur de la clientèle se présente comme suit :

Engagements de financement donnés	31/12/2017	31/12/2016
En faveur de la clientèle	194 739	169 294
En faveur des établissements bancaires, financiers et d'assurance	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	194 739	169 294

✓ La ventilation des « Engagements de financement donnés » selon la nature de la relation se présente comme suit :

Engagements de financement donnés	Entreprises liées	Entreprises associées et co-entreprises	Autres	Total
Engagements de financement donnés	4 974	113	189 652	194 739
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	4 974	113	189 652	194 739

NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des banques et de la clientèle. Ils totalisent 2 346 211 KDT au 31 décembre 2017 contre 2 000 599 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 345 612 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédits	280 002	132 993
Clientèle	2 066 209	1 867 606
Total engagements reçus	2 346 211	2 000 599

NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2017 s'élèvent à 24 198 KDT et se présentent comme suit :

Description	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Devises vendues au comptant à livrer	(71 422)	(120 466)
Devises achetées au comptant à recevoir	47 224	117 764
Total	(24 198)	(2 702)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2017 s'élèvent à 41 930 KDT et se présentent comme suit :

Description	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Devises vendues à terme à livrer	(206 220)	(170 889)
Devises achetées à terme à recevoir	164 290	188 276
Total	(41 930)	17 387

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

*** LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 489 296 KDT au 31 décembre 2016 à 564 695 KDT au 31 décembre 2017 enregistrant, ainsi, une augmentation de 75 399 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 358 647 KDT au 31 décembre 2017 contre 305 835 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant, ainsi, une augmentation de 52 812 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	5 514	4 584
Opérations avec la clientèle	330 487	279 552
Autres intérêts et revenus assimilés	22 646	21 699
Total intérêts et revenus assimilés	358 647	305 835

NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 104 852 KDT au 31 décembre 2017 contre 96 472 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 8 380 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	39 500	37 410
Commissions sur opérations de crédits	29 188	25 473
Commissions sur moyens de paiement	23 456	22 156
Commissions sur opérations internationales	10 843	9 612
Commissions sur autres opérations bancaires	1 865	1 821
Total commissions	104 852	96 472

NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 65 699 KDT contre 55 959 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 9 740 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net sur titres de transaction	(1 489)	(422)
Gain net sur titres de placement	22 501	24 479
Gain net sur opérations de change	44 687	31 902
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	65 699	55 959

NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 35 497 KDT au 31 décembre 2017 contre 31 030 KDT au 31 décembre 2016, soit augmentation de 4 467 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Bons de trésor	29 078	24 182
Dividendes (*)	4 433	5 090
Intérêts sur obligations	1 931	1 658
Autres revenus	55	68
Revenus titres de portage	0	32
Total Revenus du portefeuille d'investissement	35 497	31 030

(*) Le détail des dividendes se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	1 348	550
Dividendes et revenus assimilés sur parts des entreprises associés et co-entreprises	402	96
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	2 683	4 444
Total Revenus du portefeuille d'investissement	4 433	5 090

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 172 418 KDT au 31 décembre 2016 à 202 778 KDT au 31 décembre 2017 enregistrant, ainsi, une progression de 30 360 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2017 un solde de 197 801 KDT contre 168 112 KD au 31 décembre 2016, soit une progression de 29 689 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	34 405	25 168
Opérations avec la clientèle	141 804	129 764
Emprunts et ressources spéciales	11 420	7 763
Autres intérêts et charges	10 172	5 417
Total intérêts encourus et charges assimilées	197 801	168 112

NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 12 809 KDT contre 19 KDT au 31 décembre 2016. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Dotation aux provisions sur créances douteuses	24 445	22 714
Reprise de provisions sur créances douteuses	(11 623)	(17 522)
Moins-value de cession des créances	1 372	857
Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	(1 383)	(869)
Dotation aux provisions pour risques et charges	568	5 051
Reprise de provision pour risques et charges	(570)	(10 212)
Total	12 809	19

NOTE 23 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Dotation aux provisions sur titres de participation	(734)	(100)
Pertes sur radiation des titres de participation	(741)	0
Reprise de provisions sur titres de participation	780	322
Plus-value de cession titres de participation	0	86

Reprise de provisions sur BTA	12	12
Dotation aux provisions sur fonds géré	(6)	0
Reprise de provisions sur fonds géré	0	7
Total des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	(689)	327

NOTE 24 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 120 122 KDT au 31 décembre 2017 contre 107 414 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant, ainsi, une augmentation de 12 708 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du personnel	90 377	80 363
Charges sociales	21 253	18 676
Autres charges liées au personnel	8 492	8 375
Total frais de personnel	120 122	107 414

NOTE 25 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 39 983 KDT au 31 décembre 2017 contre 36 132 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 3 851 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Loyers et services extérieurs	24 509	20 974
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 124	4 072
Annonces et insertions publicitaires	2 460	2 223
Missions réceptions	1 370	1 205
Impôts et taxes	1 272	1 137
Fournitures de bureaux	768	618
Dons et cotisations	672	477
Frais du conseil et d'assemblée	552	548
Frais d'actes et contentieux	417	159
Documentation centrale	378	358
Transport et déplacement	120	117
Autres	3 341	4 244
Total charges générales d'exploitation	39 983	36 132

NOTE 26: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Plus-value de cession d'immobilisation	74	399
Autres gains ordinaires	892	6 612
Autres pertes ordinaires	(572)	(4 275)
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	394	2 736

NOTE 27: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Cette rubrique enregistre la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Contribution conjoncturelle	(6 815)	(12 525)
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	(6 815)	(12 525)

NOTE 28: Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 3,26 DT:

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net en KDT	129 752	107 077
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290
Résultat de base par action (en DT)	3,26	2,69

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**NOTE 29 :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 376 006 KDT au 31 décembre 2016 à 118 848 KDT au 31 décembre 2017 enregistrant une diminution de 257 158 KDT.

Cette diminution résulte des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation à hauteur de (203 536) KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de (5 692) KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de (47 930) KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 118 848 KDT s'analysent comme suit :

DESIGNATION	Exercice 2017	Exercice 2016
Liquidités et équivalents de liquidités actif	1 016 407	960 544
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	578 033	361 991
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	438 374	598 553
Liquidités et équivalents de liquidités passif	897 559	584 538
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	891 074	582 193
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	6 485	2 345
Liquidités et équivalents de liquidités	118 848	376 006

NOTE 30 : Évènements postérieurs à la date de clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 09/02/2018. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2017 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

NOTE 31 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

1- Les conventions des comptes courants, comptes à terme et autres sommes dues à la clientèle :

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2017 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2017 exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2016	Charges d'intérêt de l'exercice 2017	Charges d'intérêt de l'exercice 2016	Produits d'intérêt de l'exercice 2017	Produits d'intérêt de l'exercice 2016
ATTIJARI LEASING	Dépôt à vue	1 210	2 137	23	66	159	2
ATTIJARI FINANCES	Dépôt à vue	(155)	117	1	4	1	0
ATTIJARI GESTION	Dépôt à vue	3	2 557	9	74	0	0
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	Dépôt à vue	(87)	0	28	0	0	0
ATTIJARI FCP CEA	Dépôt à vue	1 833	0	26	0	0	0
ATTIJARI IMMOBILIERE	Dépôt à vue	(398)	(224)	0	11	36	18
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	1 269	2 026	94	56	0	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	1 009	1 054	20	19	0	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	235	44	10	3	2	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	1 310	1 785	80	60	1	1
GTI	Dépôt à vue	404	155	5	1	0	2
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à vue	393	253	7	19	0	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à vue	260	81	0	0	0	1
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	13 321	6 081	93	114	2	4
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à vue	775	433	12	13	0	0
ATTIJARI LEASING	Dépôt à terme	0	0	0	32	0	0
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	Dépôt à terme	3 200	3 500	222	102	0	0
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à terme	0	0	0	25	0	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à terme	28 500	21 000	2 310	1 005	0	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à terme	0	0	0	15	0	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à terme	0	0	0	2	0	0
ATTIJARI GESTION	Autres sommes dues à la clientèle	282	0	0	0	0	0
Total général	Total	53 364	40 999	2 940	1 621	201	28

2- Les conventions de détachement du personnel

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2017 s'élève à 454 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé en 2017	Montant facturé en 2016
Attijari Leasing	172	110
GIS	122	128
GTI	76	90
Attijari Immobilière	64	61
Attijari Intermédiation	6	167
Attijari Recouvrement	5	20
Attijari Assurance	3	2
Attijari Gestion	3	6
Attijari Sicar	3	6
Attijari Finances	0	10
TOTAL	454	600

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2017 s'élève à 84 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant des charges en 2017	Montant des charges en 2016
Attijari Intermédiation	0	69
Attijari Recouvrement	84	61
Attijari Leasing	0	2
TOTAL	84	132

3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2017 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 162 KDT.

Partie liée	Montant 2017	Montant 2016
Attijari Obligataire SICAV	138	149
Attijari Placements SICAV	2	15
Attijari Valeurs SICAV	3	9
FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	19	9
Total	162	182

4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank

L'encours au 31 décembre 2017 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2017	Produits de l'exercice 2017	Encours au 31/12/2016	Produits de l'exercice 2016
GTI	EPS	26	2	17	4
GIS	CCT	2 500	183	3 100	323
Attijari leasing	CCT	25 000	6 139	25 000	4 935
Attijari leasing	CMT	64 887		65 700	
Attijari leasing	EPS	455	33	1 121	34
Attijari Immobilière	CCT	19 497	1 123	18 484	968
Attijari Finances	EPS	31	0	18	0
Total		112 396	7 480	113 440	6 264

5- Les dividendes et les jetons de présence encaissés par Attijari Bank

Les dividendes et les jetons de présence comptabilisés au cours de l'exercice 2017 par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Dividendes comptabilisés en 2017	Jetons de présence comptabilisés en 2017
Attijari Leasing	1 881	13
Attijari Recouvrement	550	3
GIS	299	5
Attijari Sicar	238	10
Attijari Obligataire SICAV	103	0
GTI	14	3
Attijari Placement SICAV	1	0
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	168	0
Total	3 254	34

6- Opérations avec Attijari Wafa Bank et ses filiales

Prêts interbancaires

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFABANK au 31 décembre 2017 exprimé en DT se détaille comme suit :

Partie liée	DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en DT
Attijari Wafa Bank	USD	8 000 000	10/01/2017	10/01/2018	1,75	19 596 000
	USD	9 000 000	17/08/2017	17/08/2018	1,8	22 045 500
	USD	5 000 000	05/09/2017	06/08/2018	1,7	12 247 500
	EUR	20 000 000	19/10/2017	19/01/2018	0,35	58 722 000

Assistance technique

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2017 s'élève à 4 795 KDT.

Opérations avec ATTIJARI AFRICA

Assistance technique

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari bank et Attijari Africa conclue le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2017 de 942 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis. Le passif s'élève au 31/12/2017 à 2 797 KDT.

Opérations avec Attijari Wafasalaf

Une nouvelle convention entre Attijari bank et Attijari Wafasalaf a été signée le 27 mars 2017, portant sur la mise à la disposition de la banque du savoir-faire, du conseil et d'autres services relatifs au fonctionnement interne d'Attijari Bank.

En rémunération des services fournis par Wafasalaf, cette dernière perçoit une rémunération qui couvre le développement de deux grilles de score, la fourniture des livrables associées, la formation ainsi que la prestation de maintenance annuelle des deux grilles à hauteur de 10 JH par grille de score.

Wafasalaf perçoit une rémunération d'un montant de 40 000 Euros par grille de score.

La facturation relative au développement de 2 grilles de score se fera en 2 fois :

- 50% à compter du démarrage du projet ;
- 50% à la livraison.

Au cours de l'exercice 2017, la banque a supporté une commission au profit d'Attijari Wafasalaf de 260 KDT TTC.

Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe

Convention de prestation de service

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 490 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2017 s'élève à 4 860 KDT.

7- Opérations avec Attijari SICAR

Conventions fonds géré

1. En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, Attijari Sicar assure pour le compte d'Attijari bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2017 des fonds gérés objet de cette convention s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 989 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 61 KDT HT.

2. Une convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar un fonds à capital risque d'un montant global de 30 000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit fonds à capital risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d'Attijari bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

L'encours au 31 décembre 2017 des fonds gérés s'élève à 30 000 KDT. Une provision de 6 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ce fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 342 KDT HT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent à 74 KDT HT au titre de l'exercice 2017.

3. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le Fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 09 février 2018.

8- Opérations avec Attijari Intermédiation

Convention tenue de registre des actionnaires

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2017 sont de 8 KDT.

9- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique

Assistance technique

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2017 totalisent un montant TTC de 1 109 KDT.

10- Opérations avec Attijari leasing

Emprunts obligataires

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing qui ont été totalement remboursés au 31/12/2017. Le produit constaté par la banque en 2017 s'élève à 13 KDT.

Convention commerciale

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing, la banque a fourni au cours de l'exercice 2017, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 243 KDT. La commission reçue est calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de $T < 10\%$, 0.50% pour $10\% \leq T < 11\%$ et 0.75% pour $T \geq 11\%$).

Convention de Location financement

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing 13 contrats de location financière (Leasing) dont deux nouveaux contrats en 2017. Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 1 594 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 103 KDT.

11- Opérations avec Attijari Recouvrement

Convention de cession de créances

Une nouvelle convention a été signée le 29/12/2017 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 11 768 dossiers dont le nominal est de 1 384 KDT pour un prix de cession de 11 768 KDT.

Convention de mandat de recouvrement de créances :

En vertu de cette convention, la banque a versé au profit d'Attijari Recouvrement une commission pour l'ouverture et la gestion des dossiers pour compte s'élevant à 107 KDT TTC au titre de l'exercice 2017.

12- Opérations avec Attijari assurance

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2017 à 2 390 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2017 est de l'ordre de 2 448 KDT.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 451 KDT à fin 2017 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

Attijari Assurance a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari bank en 2017 pour un montant de 6 069 KDT. Les charges d'intérêt versées en 2017 s'élèvent à 697 KDT.

13- Opération avec Attijari Finances

Convention Titres participatifs

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.

- o Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2017 sont de 38 KDT.

Convention de conseil « Emprunt obligataire subordonné 2017 »

Une nouvelle convention entre Attijari bank et Attijari Finances a été conclue le 05 mai 2017 en vertu de laquelle Attijari Finances gère la relation avec les autorités de marché pour l'opération d'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 ».

En rémunération des prestations rendues, la banque conseil perçoit un honoraire de succès de 0,65% HT applicables sur les montants levés dans le cadre de la dite émission.

A ce titre, la banque a constaté une charge de 460 KDT correspondant à la commission de succès forfaitaire relative à l'émission obligataire 2017.

14- Remboursement frais téléphoniques et lignes spécialisées

La banque a constaté au cours de l'exercice 2017 des produits à recevoir à hauteur de 97 KDT au titre du remboursement des frais téléphoniques et des lignes spécialisées.

Le détail par filiale se présente comme suit :

Partie liée	Montant des récupérations en 2017
Attijari Leasing	40
Attijari Assurance	19
Attijari Intermédiation	11
Attijari Recouvrement	9
Attijari Sicar	7
Attijari Gestion	6
Attijari Finances	5
Total	97

15- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de

présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/17	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/17	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/17	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/17
Avantages à court terme	340 534	442	1 328 226	46 842	1 451 251	47 818	90 000	90 000
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paievements en actions								
Total	340 534	442	1 328 226	46 842	1 451 251	47 818	90 000	90 000

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de Attijari Bank de Tunisie qui comprennent le Bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de 7 818 217 KDT et un bénéfice net de 129 752 KDT.

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (66,9%) et de celle du coût du risque associé (dotation de 24 445 KDT) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note aux états financiers n°II-2, ainsi que dans les notes explicatives n°3 et n°22.

En réponse, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leurs capacités à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- Les procédures et contrôles définies par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire,
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la Banque.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en oeuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes associés MTBT
Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

- **Attijari Sicar**

Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le Fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 09 février 2018.

- **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 29 décembre 2017 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances totalement provisionnées composé de 11 768 dossiers dont le nominal est de 1 384 KDT pour un prix de cession de 12 KDT. Cette convention a pour date d'effet le 31 décembre 2017.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 février 2018.

- **Attijari Finances**

Une convention a été signée le 05 Mai 2017 entre Attijari Bank, Attijari Intermédiation et Attijari Finances dans le cadre de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier, de coordinateur global pour les opérations des émissions des emprunts obligataires subordonnés.

L'émission effectuée en 2017 porte sur un montant de 60 000 KDT.

En rémunération des prestations rendues, la banque paiera une commission de succès de 0.65% HT, applicable sur les montants levés dans le cadre de l'émission obligataire 2017 et exigible à la date de clôture de la période de souscription.

Ces honoraires seront répartis entre la banque conseil et l'intermédiaire en bourse d'un commun accord entre eux.

Au titre de l'exercice 2017, la banque a constaté une charge de 460 KDT, correspondant à la commission de succès relative à l'émission de l'emprunt obligataire 2017.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 février 2018.

- **Attijari Wafasalaf**

Une convention a été signée le 27 Mars 2017 entre Attijari Bank, et Attijari Wafasalaf, ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil ainsi que de tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'industrialisation du crédit à la consommation.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank s'engage à verser une rémunération qui couvre le développement de deux grilles de score, calculée en fonction du temps passé, du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé et la fourniture des livrables associées.

Attijari Wafasalaf perçoit une rémunération :

- de 40.000 euros par grille de score ;
- de 800 euros / par jour hommes dans le cas d'une demande supplémentaire par rapport au périmètre initial et de la maintenance annuelle des grilles de score.

Les honoraires susvisés sont désignés hors frais de déplacement et de séjour qui sont à la charge d'Attijari Bank.

Au cours de l'exercice 2017, la banque a supporté une commission au profit d'Attijari Wafasalaf de 260 KDT. Ce montant figure au niveau du passif de la banque.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 mai 2017.

- **Attijari Wafa Bank Europe**

En vertu de la convention conclue le 15 décembre 2017 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari Wafa Bank Europe (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'offre et de distribution en France de ses services bancaires exécutés en Tunisie. En contrepartie de ses services Attijari Wafa Bank Europe perçoit :

- une rémunération indexée sur le portefeuille clientèle. Cette dernière est égale au nombre de clients compris dans le portefeuille clientèle, multiplié par un prix unitaire de 5 euros ;
- une rémunération indexée sur les transmissions d'ordre. Cette dernière est égale à 10 euros par transfert auxquels s'ajoutent 0,5% du montant des transferts et 15 euros additionnels par transfert en euros réalisés au cours de l'année N.
- une rémunération au titre des services bancaires conclus, basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies.

La convention de commercialisation prend effet à compter de la date de signature soit le 15 décembre 2017 et ce pour une durée de 5 années renouvelables par tacite reconduction, et elle vient remplacer l'ancienne convention conclue en date du 01 mars 2010 et modifiée le 19 mars 2012.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 février 2018.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

• **Attijari Sicar**

Une convention de gestion de Fonds à Capital Risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR un Fonds à Capital Risque d'un montant global de 30.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le Fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 342 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-value et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent à 74 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 février 2017.

• **Attijari Assurance**

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2017 à 2 390 KDT. Le montant des commissions constaté en produits est de l'ordre de 2 448 KDT.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 451 KDT au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

• **Attijari Intermédiation**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du Conseil du Marché Financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2017 sont de 8 KDT.

• **Attijari Wafasalaf**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafasalaf (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Attijari Wafasalaf au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2017.

• **Attijari Wafa Bank Maroc**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank Maroc telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2017 s'élève à 4 795 KDT relatif aux services d'assistance technique et de conseil.

Cette convention a été remplacée depuis le 13 février 2015 par la convention d'assistance technique conclue avec Attijari Africa.

• **Attijari Africa**

Une convention a été signée le 01 janvier 2015 entre Attijari Bank et Attijari Africa ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif à la définition de la stratégie globale de la banque.

Le montant des prestations d'assistance technique est défini et facturé semestriellement par Attijari Africa sur la base des charges consommées durant le semestre. La prestation rendue est exprimée en jours hommes selon une grille de tarification.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2017 de 942 KDT. Le montant figurant au niveau du passif de la banque est de 2 797 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 février 2015 et vient remplacer l'ancienne convention d'assistance technique conclue avec Attijari Wafa Bank Maroc.

• **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 62.29%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2017, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2017 des produits à hauteur de 243 KDT.

• **Attijari Immobilière**

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari Immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT. Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2017.

• **Attijari Sicar**

- Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2017 à 61 KDT.

- Une deuxième convention entre Attijari Bank et Attijari Sicar a été signée le 07 septembre 2015 en vertu de laquelle, Attijari Bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses qui remplissent les conditions suivantes :

- Créances pour lesquelles une action en cours est pendante,
- Créances qui font l'objet d'une négociation, d'une transaction non encore dénouée, d'une action d'exécution ou dont la grosse du jugement est en cours de retrait,
- Créances dont le recouvrement nécessite une saisie immobilière,
- Créances sur des entreprises faisant l'objet d'une procédure collective ou de mesures de redressement.
- Ainsi que toute autre créance pour laquelle il sera établi un mandat spécial.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank percevra une commission sur tout montant recouvré en principal et intérêts.

Les conditions tarifaires de cette convention se présentent comme suit :

Type de recouvrement /frais	Tarif
Commission sur nominal : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en nominal
Commission sur plus-values : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en plus-values
Frais fixes d'ouverture de dossiers	50 DT HTVA par dossiers

Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice 2017.

• **Les SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre Attijari Bank et Attijari Valeurs SICAV, Attijari Placement SICAV et Attijari Obligataire SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2017 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 162 KDT.

• Générale Tunisienne Informatique (GTI)

Dans le cadre de la convention conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 109 KDT TTC au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2017.

• Attijari Wafa Bank Europe

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari Wafa Bank Europe (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 490 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2017 s'élève à 4 860 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012 a été remplacée par la nouvelle convention d'assistance technique conclu avec Attijari Wafa Bank conclu le 15 décembre 2017.

• Attijari Finance

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finance Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank à des titres participatifs émis par Attijari Finance Tunisie pour répondre aux exigences des fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs porteront intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts seront calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et seront payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2017 sont de 38 KDT.

• Autres Conventions

Attijari Bank affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), Attijari Immobilière, Attijari Gestion, Générale Immobilière du Sud (GIS), Attijari Intermédiation, Attijari Leasing, Attijari Recouvrement, Attijari Assurance et Attijari Sicar certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Les montants facturés au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

(Montant en KDT)

Parties liées	Montant facturé
Attijari Leasing	172
GIS	122
GTI	76
Attijari Immobilière	64
Attijari Intermédiation	6
Attijari Recouvrement	5
Attijari Assurance	3
Attijari Gestion	3
Attijari Sicar	3
TOTAL	454

De même, Attijari recouvrement affecte au profit d'Attijari Bank son personnel salarié. Le montant total des charges en 2017 s'élève à 84 KDT TTC.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités de support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la banque de détail, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 (charges sociales y compris congés payés), se présentent comme suit (en dinars)

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/17	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/17	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/17	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/17
Avantages	340 534	442	1 328 226	46 842	1 451 251	47 818	90 000	90 000
Total	340534	442	1 328 226	46 842	1 451 251	47 818	90 000	90 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 21 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes associés MTBT
Ahmed BELAIFA

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AL BARAKA BANK TUNISIA

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

AL BARAKA BANK TUNISIA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 10 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Chérif BEN ZINA et M.Fehmi LAOURINE.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2017	31-12-2016
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	78 803	41 470
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	376 936	411 135
Créances sur la clientèle	3	672 541	667 419
Portefeuille-titre commercial	4	258 752	359 066
Portefeuille d'investissement	5	49 402	42 198
Valeurs immobilisées	6	72 714	54 195
Autres actifs	7	10 394	11 507
TOTAL ACTIFS		1 519 543	1 586 990
PASSIFS			
Banque centrale et CCP		27	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	116 960	235 719
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 109 943	1 031 657
Emprunts et ressources spéciales	10	119 942	143 140
<i>Dépôt ABG</i>		119 942	143 102
<i>Autres Ressources</i>		0	38
Autres passifs	11	16 498	14 986
TOTAL PASSIFS		1 363 370	1 425 529
CAPITAUX PROPRES			
Capital		120 000	120 000
Réserves		39 344	38 243
Résultats Reportés		918	1
Résultat de la période		(4 089)	3 217
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	156 173	161 461
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 519 543	1 586 990

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en milliers Dinars)

	Note	31-12-2017	31-12-2016
<u>Passifs éventuels</u>			
Cautions, avals et autres garanties donnés		19 642	73 028
Crédits documentaires		29 820	25 827
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		49 462	98 855
<u>Engagements donnés</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13	42 320	39 365
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		42 320	39 365
<u>Engagements reçus</u>			
Garanties reçues	14	665 085	696 507
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		665 085	696 507

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2017	31-12-2016
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
Profits et revenus assimilés	15	61 278	51 322
Commissions (en produits)	16	9 481	7 181
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	11 927	8 952
Revenus du portefeuille d'investissement	18	2 334	2 142
Total produits d'exploitation bancaire		85 019	69 597
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Profits encourus et charges assimilées	19	(32 618)	(26 280)
Commissions encourues		(1 339)	(1 171)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Total charges d'exploitation bancaire		(33 957)	(27 452)
Produit Net Bancaire		51 062	42 146
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(3 794)	(1 774)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(2 075)	(107)
Autres produits d'exploitation		48	28
Frais de personnel		(31 494)	(23 854)
Charges générales d'exploitation	22	(9 597)	(8 726)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 153)	(4 502)
Résultat d'exploitation		(2 002)	3 211
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	23	(1 175)	840
Impôt sur les bénéfices		(778)	(618)
Résultat des activités ordinaires		(3 955)	3 433
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	24	(134)	(216)
Résultat net de l'exercice		(4 089)	3 217

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos au 31 Décembre 2017

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2017	31-12-2016
<u>Activités d'exploitation</u>			
Résultat net		(4 089)	3 217
Ajustement pour :			
Amortissements & résorption		5 618	4 850
Provisions		3 120	2 032
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		1 171	(897)
Variation:			
Créances clients et établissements financiers		(26 944)	28 110
Dépôts clients et établissement financiers		44 687	(62 270)
Portefeuille titres Commercial		(100 315)	14 313
Autres actifs		1 566	3 826
Autres passifs		1 134	(5 104)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(74 052)	(11 923)
<u>Activités d'investissement</u>			
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		7 204	863
Acquisitions / cessions des immobilisations		18 562	13 677
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		25 766	14 540
<u>Activités de financement</u>			
Dettes subordonnées		23 161	8 499
Dividendes versés		0	(4 200)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		23 161	4 299
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(25 126)	6 916
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(81 597)	(88 513)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	25	(106 723)	(81 597)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Notes aux états financiers
Arrêtés au 31 Décembre 2017

1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloques, pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des revenus

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2017 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les revenus pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés, mais sont provisionnés, compte tenu de la valeur des garanties, conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2.Provision sur les engagements

Provision individuelle ordinaire

Les provisions individuelles sur les engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque et les taux minimum de provisionnement de la manière suivante :

A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

Provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4

La circulaire de la BCT n° 2013-21 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution des provisions additionnelles pour couvrir les risques sur les engagements ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4. Les modalités de calcul sont fixées par ladite circulaire.

Provisions collectives sur engagements

La circulaire de la BCT n° 2012-09 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, des provisions collectives pour couvrir les risques sur engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91-24.

Les modalités de calcul sont prévues par la méthodologie référentielle annexée au circulaire n°2012-20 du 06 décembre 2012.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ce cours correspond au cours de change moyen interbancaire opération en compte. La banque a utilisé le cours moyen de change actualisé par séquence tel qu'a été affiché par la Banque Centrale de la Tunisie au 31 Décembre 2017. La variation de change due à cette réévaluation est imputée dans le résultat de l'exercice.

3.4. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

3.5. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice suite à l'approbation de leurs distributions soit par l'assemblée générale des actionnaires soit par l'assemblée spéciale des actionnaires selon le cas.

Les profits sur les titres de placements sont constatés en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés à l'exercice.

3.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques (Temenos)	6,66 %
Autres logiciels informatiques	33 %
Agencement, Aménagement et Installations, DAB	10 %
Constructions	5 %

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2017 un total de 78 803 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Caisse	9 415	6 729
Caisse DAB	1 493	1 405
BCT	65 092	31 323
Inter Bank Services (IBS)	2 803	2 013
Total	78 803	41 470

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2017, le total de cette rubrique a atteint 376 936 KTND, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Créances sur les établissements bancaires	35 027	40 147
Créances sur les établissements financiers	341 909	370 988
Total	376 936	411 135

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Banques locales	13 017	17 457
<i>Mourabaha avec les banques</i>	12 478	16 889
<i>Créances rattachées</i>	82	106
<i>Autres créances sur les banques locales</i>	457	462
Banques Etrangères (*)	21 808	22 337
Autres créances sur les établissements bancaires	202	353
Total	35 027	40 148

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements financiers » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Créances ordinaires (certificats de leasing)	334 384	363 370
Créances rattachées (certificats de leasing)	7 525	7 618
Total	341 909	370 988

Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2017 un solde de 672 541 KTND détaillée comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Murabaha	236 147	147 101
Créances rattachées sur Murabaha	4 735	3 736
Murabaha In Commodities	168 466	205 092
Créances rattachées Murabaha In Commodities	2 811	5 136
Ventes à tempérament	133 780	181 347
Créances rattachées Ventes à tempérament	977	1 494
Leasing	891	11 537
Créances rattachées Leasing	2	16
Impayés Financement Leasing	113	107 220
Kardh Hassan	1 287	1 556
Impayés et frais judiciaires	29 242	22 126
Créances rééchelonnées	14 445	7 520
Autres concours	981	940
Créances rééchelonnées/SAROST Leasing	101 986	0
frais judiciaires/SAROST	7	0
Total créances brutes	695 870	694 822
Profits réservés	(2 529)	(2 053)
Profits réservés Leasing	(364)	(7 046)
Provisions sur Créances Clients	(20 436)	(18 303)
Total net	672 541	667 420

Les créances sur la **clientèle** peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	527 562	22 587	2 856	6 690	136 175	695 870
Total des engagements hors bilan	87 688	1 141	0	28	495	89 352
Dépôts affectés	(180 040)		(2 213)		(61 471)	(243 724)
Total engagements bruts	435 210	23 728	643	6 718	75 199	541 498
Taux des engagements non performants				15,25%		
Profits réservés			(189)	(253)	(2 451)	(2 893)
Provisions	(2 731)				(17 705)	(20 436)
Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions						24,95%

(*)Les dépôts d'investissements affectés sont présentés dans le poste « Dépôts et avoirs de la clientèle » au passif du bilan. Ils sont matérialisés par des contrats d'affectation aux financements et ils supportent le risque de perte éventuel des projets auxquels ils sont affectés (en principal et en profit).

Note 4 – Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Titres de Placement	257 047	357 207
Créances rattachées Portefeuille-titre commercial	1 705	1 859
Provisions sur titres de placement	0	0
Total net	258 752	359 066

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

Placement	Valeur brute		Valeur nette	
	2017	2016	2017	2016
AL BARAKA BARHAIN (Investment Deposit)	180 917	260 086	180 917	260 086
Créances rattachées	1 558	1 718	1 558	1 718
AL BARAKA TURKYE	61 658	72 777	61 658	72 777
Créances rattachées	98	76	98	76

Aktif INVESTMENT BANK A,S	0	12 149	0	12 149
CENTRAL BANK OF BAHRAIN	6 124	5 750	6 124	5 750
Créances rattachées	42	39	42	39
A.L.I.F		1 185	0	1 185
S.T.I.R/I.T.F.C	7 348	5 190	7 348	5 190
Créances rattachées	7	26	7	26
STE S.P.G.	1 000	71	1 000	71
Total	258 752	359 066	258 752	359 067

Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Titres d'investissement	37 775	36 675
Titres participatifs	15 477	7 299
Provisions sur titres d'investissement	(3 850)	(1 775)
Total net	49 402	42 198

Les titres d'investissement se détaillent comme suit :

Participation	Valeur brute 2017	Valeur brute 2016	Provision 2017	Provision 2016	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	10 235	10 235			10 235	10 235
BEST LEASE	8 310	8 310			8 310	8 310
SOCIETE PROCHIMICA	2 247	2 246	(1 883)		364	2 246
S.P.L.T	2 104	2 104			2 104	2 104
ATID PRIVATE EQUITY (SICAF)	2 059	2 059	(100)		1 959	2 059
STE TUN D ASSURANCE TAKAFEL	1 911	1 911			1 911	1 911
MODERN LEASE	1 689	1 689	(608)	(580)	1 081	1 109
ITFC	870	870			870	870
Medi-loisir	1 679	1 679	(500)	(500)	1 179	1 179

AL KIMIA	306	306	(61)	(49)	245	257
Parc d'activité. Economique de Bizerte	675	675			675	675
FIT	199	199		(11)	199	188
SIBTEL	90	90	(7)	(7)	83	83
I.M. BANK	313	313	(313)	(313)	0	0
ATID CO	89	89	(89)	(80)	0	9
STE MONETIQUE TUNISIE	64	64			64	64
BACOFIL	140	140	(140)	(140)	0	0
SOTUSCI	56	56	(56)	(56)	0	0
POLYVER	39	39	(39)	(39)	0	0
TDF III	4 600	3 500			4 600	3 500
Tunsie Afrique Export	100	100	(53)		47	100
titre participatif zitouna	14 444				14 444	0
titre participatif best lease	1 032				1 032	
Total	53 251	36 675	(3 849)	(1 775)	49 402	34 900

▪ Participation BEST LEASE :

La banque « **Al Baraka Bank Tunisia** » détient un pourcentage de 23,60% dans le capital de la Société BEST LEASE. Ainsi, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés. Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2016 de la société « Best Lease » :

Participation	BEST LEASE
Coût historique des titres	8 310
% de participation	23,60%
Capitaux propres avant résultat	45 913
Résultat 31-12-2016	5 576
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	10 835
Écart par rapport à la valeur comptable	2 525
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2017	1316

▪ Participation TDF II :

Les participants dans le Fonds Commun de Placement à Risque TDF II exercent un contrôle égalitaire indépendamment du nombre de parts détenus. En effet, chaque participant a un seul droit de vote. De ce fait, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°23 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2016 de la société « TDF II » :

Participation	TDF II
Coût historique des titres	10 235
% de participation	51,60%
Capitaux propres avant résultat	20 148
Résultat 31-12-2016	149
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	10 396
Écart par rapport à la valeur comptable	161
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2017	77

Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2017 un montant de 72 714 KTND dont le détail se présente comme suit :

Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Immobilisations incorporelles	13 407	12 017
Amortissement immobilisation incorporelles	(6 456)	(5 260)
Immobilisations incorporelles nettes	6 951	6 757
Immobilisations corporelles	92 143	70 080
Amort Immobilisations corporelles	(25 830)	(22 642)
Dépreciation	(549)	0
Immobilisations corporelles nettes (1)	65 764	47 438
Valeurs nettes en fin d'exercice	72 714	54 195

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Terrain	22 931	4 970
Constructions	22 336	22 790
Immobilisations hors exploitation	195	768
Agencements, aménagements et installations	11 019	9 136
Matériel SWIFT	0	1
Matériel de transport	70	136
Matériel informatique	4 559	4 510
Matériel et mobilier de bureau	2 911	2 909
Serveur monétique	68	68
Matériel monétique	723	799
Immobilisation en cours	952	1 352
Total net	65 764	47 438

Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2017 un solde de 10 394 KTND et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Comptes d'attente et de régularisation	1 046	20
Charges constatées d'avance	931	859
Créances fiscales & sociales	1 535	2 040
Avances aux fournisseurs	281	1 795
Financements au personnel	5 592	5 156
Autres actif	1 009	1 637
Total	10 394	11 507

Pour couvrir ses engagements en matière de départ à la retraite, la banque a souscrit un nouveau contrat Takaful d'épargne collective « Indemnité de départ à la retraite » à prestation définie avec date d'effet le 25/12/2015. Ce contrat a été alimenté par le montant transféré d'un ancien contrat, qui était conclu entre la banque et une autre compagnie d'assurance à effet le 01/01/2012.

A ce titre, la banque a comptabilisé en charge de l'exercice 2017 une prime d'assurance takaful de 566 milles dinars au titre du contrat de départ à la retraite. Ainsi, le fond géré par la compagnie d'assurance totalise 1 763 mille dinars au 31/12/2017. En outre, la banque a comptabilisé une provision pour départ à la retraite pour un montant de 566 milles dinars conformément à la norme comptable internationale IAS 19.

Note 8 - Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 116 960 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	83 962	203 409
Dépôts et avoirs des établissements financiers	32 998	32 310
Total	116 960	235 719

Le solde de la rubrique « Dépôts et avoirs des établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Dépôts affectés des banques	57 361	153 378
Autres dépôts	26 601	50 031
Total	83 962	203 409

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1 109 943 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Comptes de dépôts	428 364	448 542
Autres comptes et avoirs de la clientèle	681 579	583 115
Total	1 109 943	1 031 657

Le solde de la rubrique « Comptes de dépôts» se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Comptes à vue	342 608	424 843
Comptes d'épargne	85 756	23 698
Total	428 364	448 542

Le solde de la rubrique « Autres comptes et avoirs de la clientèle» se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Comptes à terme non affectés (i)	406 372	417 661
Dettes rattachés aux dépôts participatifs non affectés(iiii)	13 332	9 169
Dépôts Participatif affecté (ii)	232 890	121 111
Dettes rattachés aux Dépôts Participatif affecté	3 045	3 579
Comptes indisponibles	6 661	11 854
Autres sommes dues (iii)	19 279	19 741
Total	681 579	583 115

(i) Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « **Al Baraka Bank Tunisia** » et les déposants après déduction des profits réservés et des provisions constituées, tout en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers, selon une clé de répartition contractuelle.

Le solde de ce compte est ventilé par échéance comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
De 3 à 6 mois	5 612	6 255
De 6 à 9 mois	2 158	1 939
Plus de 9 mois	398 602	409 467
Total	406 372	417 661

(ii) Les dépôts participatifs affectés sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces dépôts doit être matérialisée dans le contrat de dépôt. Le remboursement de ces dépôts en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspond aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
PRG/ lettres de crédit	867	1 235
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	9 534	6 267
PRG/ chèques impayés et certifiés	3 591	2 392
PRG/ Financement	600	0
Effets financiers en garanties	3 042	2 620
Autres dettes	1 645	7 226
Total	19 279	19 741

(iiii) Cette rubrique inclut une réserve pour risque d'investissement pour la contrevaletur en dinars de 1 074KTND.

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste totalise au 31 décembre 2017 un montant de 119 942 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Dépôt ABG (*)	119 942	143 102
Autres Ressources	0	38
Total	119 942	143 140

(*) Une convention de dépôt subordonné d'investissement sous forme de Mudharaba a été contractée entre la banque et le groupe ABG le 19 Octobre 2013, pour un montant total de 75 millions de Dollars. Ce dépôt est assimilé à des fonds propres complémentaires conformément à l'article 5 de la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Note 11 – Autres passifs

Le poste « Autres passifs » totalise 16 497 KTND, au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Comptes d'attente et de régularisation passif	2 826	5 531
Charges à payer	3 500	2 293
Provisions pour risques et charges	2 313	347
Intérêts à liquider (i)	125	137
Fournisseur à payer	963	1 432

Etat et organismes sociaux	3 398	2 614
Primes de départ à la retraite	566	0
Dettes envers le personnel	1 474	1 442
Contribution conjoncturelle à payer	81	216
Autres passifs	1 251	975
Total	16 497	14 986

(i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes aux préceptes de la charia adoptée par le Comité de la charia de la banque, et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

Note 12 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Capital	120 000	120 000
Réserves	39 344	38 243
Réserves pour risques bancaires généraux	5 688	5 688
Réserve légale	12 000	12 000
Fonds social	5 000	5 000
Réserves de réinvestissement	16 654	15 554
Autres Reserves	1	1
Résultat reporté	918	1
Résultat de la période	(4 089)	3 217
Situation nette	156 173	161 461

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 01/01/2017 en								
TND	120 000	12 000	5 688	5 000	15 554	1	3 217	161 461
Affectation du résultat 2016								
Dividendes distribuées							0	0
Dons pour œuvres fonds social							(1 200)	(1 200)
Autres réserves					1 100		(1 100)	0
Résultat reporté						917	(917)	0
Fonds social								0
Total	120 000	12 000	5 688	5 000	16 654	918	0	160 260
Résultat de la période							(4 089)	(4 089)
Soldes au 31/12/2017								
	120 000	12 000	5 688	5 000	16 654	918	(4 089)	156 171

Note 13 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Engagement à Court terme	31 091	2 605
Engagement à Moyen terme	11 229	36 760
Total	42 320	39 365

Note 14 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Garanties reçues de la clientèle	550 001	559 498
Cautions reçues de l'Etat	114 407	130 664
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	677	6 345
Total	665 085	696 507

Note 15 – Profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Profit Certificats de leasing	24 229	22 396
Profit Mourabaha in Commodities	9 065	12 701
Profit Mourabaha	14 580	9 437
Profit Vente à tempérament	5 376	6 787
Profit Leasing	8 028	0
Total	61 278	51 322

Note 16- Commissions (en produits)

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à 9481 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	2 459	1 425
Commissions sur opérations effets et chèques	1 136	728
Commissions sur opérations de virement	1 498	1 392
Commissions sur opérations de caisse	383	425
Commissions sur les opérations monétiques	904	1 000
Commission sur tenu de comptes	1 017	749
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 735	1 295
Commissions sur Bankatakafu&Gestion fond	260	51
Autres Commissions	90	117
Total	9 481	7 181

Note 17 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Résultat de change (1)	5 080	2 142
<i>Gains de change</i>	5 138	2 157
<i>Pertes de change</i>	(58)	(15)
Résultat sur titres de placement (2)	6 847	6 810
<i>Profits sur investment deposits</i>	6 625	6 628
<i>Reprises de provisions sur Titres de placement</i>	0	0
<i>Plus value de cession / Titres de placement</i>	0	0
<i>Profit Moudharaba</i>	222	182
Total	11 927	8 952

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
1/Revenu/Titres participatif		
Zitouna	947	810
BEST Lease	33	
Sous Total 1	980	810
2/Dividende		
BEST Lease	779	708
P.A.E de Bizerte	56	0
F.I.T	24	24
S.P.L.T	341	200
TDF2	77	182
Modern Leasing	50	68
ATID Private Equity Sicaf	0	63
PROMOCHIMICA(Gainsde change/conversion de capital)	0	64
Autres Revenus	26	23
Sous Total 2	1 353	1 332
Total	2 333	2 142

Note 19 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	14 894	12 173
Profits aux dépôts affectés	17 725	14 108
FGDB	0	0
Total	32 618	26 280

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des profits réservés, des provisions correspondantes.

Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(3 107)	(2 892)
Dotations aux provisions pour risque et charge	(2 665)	(37)
Dotation provision collective	(786)	(190)
Reprise provision clientèle	2 428	1 346
Reprise provision pour risque et charge	337	0
Total	(3 794)	(1 774)

Note 21– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Dotations aux provisions sur portefeuille titre	(2 100)	(306)
Reprise de Provision / Portefeuille titres	25	199
Total	(2 075)	(107)

Note 22 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Frais postaux et de télécommunication	1 394	1 390
Entretiens et réparations	2 708	2 019
Publicités et relations publiques	244	626
Honoraires	371	403
Frais de comité et de conseil	553	552
Résorption frais préliminaire	0	348
Jeton de présence	677	637
Frais de bureau et d'administration	610	419
Services extérieurs	542	402
Electricité Eau	536	373
Frais de mission et de réception	156	164
Prime d'assurance	460	311
Impôts et taxes	178	133
Loyer ATM	39	16
Autres charges	1 128	933
Total	9 597	8 726

Note 23 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Autres pertes ordinaires	(1 340)	(102)
Autres gains ordinaires	165	942
Total	(1 175)	840

* La banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2015, d'une vérification fiscale approfondie ayant porté sur la période 2011-2013. Cette vérification a donné lieu à une première notification de redressement pour un montant de 4 385 KDT. Les efforts de réconciliation avec l'administration fiscale ont abouti à un redressement définitif d'un montant de 1,13 millions de dinars tunisiens. Ainsi, le dossier a été clôturé moyennant l'exemption de paiement des intérêts de retard conformément aux dispositions de la LF 2017.

Note 24 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2018, la contribution conjoncturelle pour le budget de l'État de l'année 2018, représentant 5% des bénéfices imposables au titre de l'année 2017, s'élève à 134 KDT.

Note 25 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	78 803	41 470
Dépôts chez les établissements bancaires	22 263	22 712
Banque Centrale et CCP (Passif)	(27)	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	(207 763)	(145 778)
Total	(106 723)	(81 596)

Note 26 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

Libellé	3 mois					TOTAL
	Durée < 3 mois	<Durée < 6 mois	<Durée < 1 an	<Durée < 3 ans	Durée > 3 ans	
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	78 803	0	0	0	0	78 803
Créances sur les établissements bancaires et financiers	232 883	55 511	55 424	3 436	29 681	376 936
Créances sur la clientèle	186 923	23 078	51 167	214 681	196 692	672 541
Portefeuille titres commercial	125 376	127 252	6 124	0	0	258 752
Portefeuille d'investissement	807	0	235	0	48 360	49 402
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	72 714	72 714
Autres actifs	0	0	0	0	10 394	10 394
TOTAL ACTIFS	624 793	205 842	112 950	218 117	357 842	1 519 543
PASSIFS						

Banque centrale et CCP	27	0	0	0	0	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	82 299	2 464	6	32 191	0	116 960
Dépôts et avoirs de la clientèle	509 259	34 180	24 850	538 556	3 098	1 109 943
Emprunts et ressources spéciales	11 239	243	0	0	108 460	119 942
Autres passifs	0	0	0	0	16 498	16 498
TOTAL PASSIFS	602 823	36 887	24 856	570 746	128 057	1 363 370
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	120 000	120 000
Réserves	-	-	-	-	40 260	40 260
Résultat reporté	-	-	-	-	1	1
Résultat de la période	(4 089)	-	-	-	-	-4 089
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(4 089)	0	0	0	160 261	156 173
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	598 735	36 887	24 856	570 746	288 318	1 519 543

Libellé	Durée					TOTAL
	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	78 803	0	0	0	0	78 803
Créances sur les établissements bancaires et financiers	232 883	55 511	55 424	3 436	29 681	376 936
Créances sur la clientèle	186 923	23 078	51 167	214 681	196 692	672 541
Portefeuille titres commercial	125 376	127 252	6 124	0	0	258 752
Portefeuille d'investissement	807	0	235	0	48 360	49 402
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	72 714	72 714
Autres actifs	0	0	0	0	10 394	10 394
TOTAL ACTIFS	624 793	205 842	112 950	218 117	357 842	1 519 543
PASSIFS						
Banque centrale et CCP	27	0	0	0	0	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	82 299	2 464	6	32 191	0	116 960
Dépôts et avoirs de la clientèle	509 259	34 180	24 850	538 556	3 098	1 109 943
Emprunts et ressources spéciales	11 239	243	0	0	108 460	119 942

Autres passifs	0	0	0	0	16 498	16 498
TOTAL PASSIFS	602 823	36 887	24 856	570 746	128 057	1 363 370
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	120 000	120 000
Réserves	-	-	-	-	40 260	40 260
Résultat reporté	-	-	-	-	1	1
Résultat de la période	(4 089)	-	-	-	-	-4 089
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(4 089)	0	0	0	160 261	156 173
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	598 735	36 887	24 856	570 746	288 318	1 519 543

Note 27- Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31/12/2017 comme suit :

(a) Sociétés appartenant au groupe ABG :

Parties liées	Pays
Albaraka Banking Group (Actionnaire majoritaire)	Bahrain
Albaraka Islamic Bank	Bahrain
Al Baraka Turk Participation Bank	Turquie
Banque Al Baraka Egypt	Egypt
Banque Al Baraka Lebanon	Liban
Banque Al-Baraka Algérie	Algérie
Jordan Islamic Bank	Jordanie
Banque Al Baraka Syria	Syrie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées appartenant au groupe ABG au cours de l'exercice 2017 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng		Autre Dépôts	Dépôts affectés	Dépôt subordonné	Commissions	Profits	Commissions
	Bilan	Hors bilan						Profits encourus
Albaraka Turk Participation Bank	62 320	592				2	705	
Jordan Islamic bank				442				
Albaraka Egypt		59	12	12 302				
Al Baraka Islamic Bank	182 905			7 883		1	5 382	2 042
Banque Al Baraka Lebanon	253							
AlBaraka Banking Group			184		119 942	97	1 076	4 401
Albaraka Algérie		2 139				133		
Albaraka Bank Syrie		1 649	14 822	5 015		250		405
Total	245 478	4 439	15 018	25 642	119 942	483	7 163	6 848

(b) Sociétés appartenant au groupe DALLAH AL BARAKA :

Parties liées	Pays
Arab Leasing International Finance	Arabie Saoudite
Alif Trading Company Limited	Grande Bretagne
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite
Algerian Saoudien Leasing (ASL)	Algérie
Al Baraka Immobilière	Tunisie
S.P.L.T	Tunisie
BEST LEASE	Tunisie
Société Tunisienne d'Assurance TAKAFUL	Tunisie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2017 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées			Charges envers parties liées
	Eng.	Eng.	Autres Dépôts	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Commissions	Profits (Financement et investissement)	Dividende	Rémunérations des dépôts non affectés
	Bilan	Hors bilan							
Société BEST LEASE	81 243		2 004			12	4 308	779	
Arab Leasing International Finance (ALIF)			84	5 442	3 387				
Alif Trading Compagny Limited	0	0	0	0	0				
Dallah Al Baraka			908						
Ste. Dallah Al Baraka Holding			30		2 254	0	0		0
Algerian Saoudi Leasing (ASL)			134	4 386	4140	2			798
Al Baraka Immobilière	24 385	4 478	179		620	182	1 217		
S.P.L.T	2 104							77	
Société Tunisienne d'assurance TAKAFUL Al Amana	1 911	18 966	1703	18 466		5			978
Total	109 643	23 444	5 042	28 294	10 401	201	5 525	856	1 776

Note 28 – Événements postérieurs

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12/02/2018.

AL BARAKA BANK TUNISIA

Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de **AL BARAKA BANK TUNISIA**,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 13/05/2015, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de **AL BARAKA BANK TUNISIA**, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 156 173KDT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 4 089KDT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur le fait que la banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2017, d'une vérification sociale ayant porté sur la période 2014-2016. Cette vérification a donné lieu à une première notification pour un montant en principal de 434 KDT. Une réponse à la notification de résultat de contrôle a été envoyée aux autorités de contrôle en date du 2 Mars 2018. Une réponse en date du 5 mars 2018 des autorités de contrôle a confirmé le résultat de contrôle initial. Au 31 décembre 2017, la provision pour risque comptabilisée par la banque est suffisante pour couvrir le risque encourus. La Banque envisage d'intenter une action en justice. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

- Révélation au procureur de la république

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, et suite à la constatation par la banque d'un déficit de caisse de 6 500 Euro dans l'une des agences, nous avons procédé à la révélation de ce fait au procureur de la république.

Tunis, le 19 Mars 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

**CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA**

ALBARAKA BANK TUNISIA
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

En application des dispositions l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

- 1- Al Baraka Bank a acquis début 2017 trois lots de terrains auprès de la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) sis au lac nord de Tunis pour un montant total de 17 170 KDT hors droits d'enregistrement.
- 2- La Banque a cédé fin 2017 au profit de son précédent directeur général l'ensemble des actifs suivants :
 - Deux voitures de fonction pour leurs valeurs comptables nettes de 21 192 Dinars ;
 - Deux équipements informatiques pour leurs valeurs comptables nettes de 963 Dinars.
- 3- La Banque a cédé courant 2017 au profit de son précédent directeur général adjoint une voiture de fonction pour sa valeur comptable nette de 14 820 Dinars et un équipement informatique pour une valeur comptable nette de 593 Dinars.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Convention conclue avec El Amana Takaful :

Courant l'exercice 2015, Al Baraka Bank Tunisia a conclu des conventions avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL couvrant plusieurs risques.

Le total des primes relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 4 338 KDT.

C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

En KDT	Ancien DG du 01/01/2017 au 31/12/2017		Vice DG		DGA 1 Du 01/01/2017 au 31/08/2017		DGA 2		Président du CA		Autres membres du CA et des comités	
	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif
Avantages à court terme bruts(*)	434	-	160	-	406	-	174	-	129	-	1 018	-
Avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	434	-	160	-	406	-	174	-	129	-	1018	-

(*) Compte non tenu des charges patronales de l'exercice 2017.

Par ailleurs, et en dehors de ce qui est précité, nous n'avons reçu aucun avis de la part du management concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 19 Mars 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN CONSOLIDE
Attijari bank
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Actifs			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	577 965	361 928
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	472 007	627 678
Créances sur la clientèle	3	5 760 969	4 954 103
Portefeuille-titres commercial	4	624 968	513 883
Portefeuille d'investissement	5	547 381	531 711
Titres mis en équivalence	6	2 089	2 262
Valeurs immobilisées	7	159 195	163 595
Goodwill		1 062	928
Autres actifs	8	350 762	278 898
Impôt différé Actif		0	1 336
Total Actifs		8 496 398	7 436 322
Passifs			
Banque Centrale et CCP	9	882 596	527 325
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	14 451	55 621
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	6 014 592	5 469 433
Emprunts et ressources spéciales	12	525 521	451 552
Autres passifs	13	469 924	400 138
Impôt différé Passif	14	711	0
Total Passifs		7 907 795	6 904 069
Total Intérêts Minoritaires		33 665	30 138
Capitaux propres			
Capital		198 741	198 741
Réserves		183 339	156 468
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		36 147	38 567
Résultat de l'exercice		133 065	104 693
Total Capitaux propres	15	554 938	502 115
Total Passifs, Intérêts minoritaires et Capitaux propres		8 496 398	7 436 322

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**Attijari bank****ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017****(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Passifs éventuels	16		
Cautions, avals et autres garanties données		346 038	293 054
Crédits documentaires		411 567	199 936
Actifs donnés en garantie		570 740	527 000
Total Passifs éventuels		1 328 345	1 019 990
Engagements donnés	17		
Engagements de financements donnés		265 883	232 286
Engagements sur titres		38	38
Total Engagements donnés		265 921	232 324
Engagements reçus	18		
Engagements de financement reçus		3 039 026	2 639 314
Total Engagements reçus		3 039 026	2 639 314

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2017	2016
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	19	401 814	344 115
Commissions (en produits)	20	104 547	97 891
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	73 936	59 774
Revenus du portefeuille d'investissement	22	33 017	26 957
Total Produits d'exploitation bancaire		613 314	528 737
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts courus et charges assimilées	23	(220 685)	(189 234)
Commissions encourues		(4 678)	(3 731)
Total Charges d'exploitation bancaire		(225 363)	(192 965)
Produits des autres activités	24	67 097	52 875
Charges des autres activités	25	(54 467)	(44 457)
Produit net bancaire		400 581	344 190
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	(13 861)	505
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(935)	(341)
Autres produits d'exploitation	27	10 477	8 220
Frais de personnel	28	(133 051)	(118 512)
Charges générales d'exploitation	29	(43 550)	(40 543)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 202)	(15 691)
Résultat d'exploitation		206 459	177 828
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		131	391
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(8 892)	(4 835)
Impôt sur les bénéfices		(52 763)	(52 219)
Résultat des activités ordinaires		144 935	121 165
Part de résultat revenant aux minoritaires		(4 451)	(2 816)
Résultat net consolidé de la période du Groupe		140 484	118 349
Effet des modifications comptables part Groupe		-	-
Solde en gain/ perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	(7 419)	(13 656)
Résultat après modifications comptables du Groupe		133 065	104 693

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2017	2016
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		548 943	460 532
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(223 169)	(184 161)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(5 553)	(1 454)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(820 142)	(682 744)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		544 046	582 791
Titres de placement		(78 455)	(61 541)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(170 369)	(154 571)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		9 877	53 169
Impôt sur les bénéfices		(61 150)	(68 603)
Total Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation		(255 972)	(56 582)
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		30 634	24 784
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(14 779)	(87 038)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(8 587)	(16 836)
Total Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		7 268	(79 090)
Flux de financement			
Emission d'emprunts		80 094	105 256
Remboursement d'emprunts		(41 139)	(58 169)
Augmentation / diminution ressources spéciales		31 147	(3 201)
Dividendes et autres distributions		(80 558)	(59 817)
Total Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(10 456)	(15 931)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(259 160)	(151 603)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		380 672	532 275
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	31	121 512	380 672

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2017

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- la société mère : Attijari Bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée. Toutefois, la partie non encore débloquée figure parmi les engagements hors bilan.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2.2. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actif dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou

présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe de risque	Taux de provision
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2017 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2017 avec celui de 2016. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2017 à ce titre s'élèvent à 1 570 KDT

amenant le total des provisions collectives à 25 747 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4.

N : année d'arrêté des comptes.

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire fait dégager un complément de provision de 56 174 KDT au 31/12/2016 et une dotation additionnelle nette de 5 834 KDT au titre de l'exercice 2017.

2.3. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la juste valeur calculée en retenant la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

2.4. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14.3 %

Le siège social de la société mère (Attijari Bank) est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvre	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

2.5. Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « Autres actifs » ou « Autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

2.6. Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

2.7. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

2.8. Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

2.9. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes épargne sont positionnés trimestriellement à la clôture de l'exercice.

2.10. Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont déduits du résultat.

2.11. Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont rajoutées au résultat.

2.12. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au titre de l'année 2017, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2016 que celles relatives à l'année 2017.

B- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	Pays de résidence	31/12/2017			31/12/2016		
		Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso
Attijari Bank	Tunisie	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Tunisie	62,29%	62,29%	IG	62,02%	62,02%	IG
Attijari Assurance	Tunisie	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	Tunisie	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Tunisie	99,92%	99,92%	IG	99,91%	99,91%	IG
Attijari Sicar	Tunisie	71,73%	71,48%	IG	71,73%	71,48%	IG
Attijari Gestion	Tunisie	99,88%	99,88%	IG	99,88%	99,88%	IG
Attijari Immobilière	Tunisie	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Générale Tunisienne d'informatique	Tunisie	66,25%	61,22%	IG	66,25%	61,37%	IG
Attijari Placements Sicav *	Tunisie	0,00%	0,00%	NI	94,39%	94,39%	IG
Attijari Valeurs Sicav *	Tunisie	0,00%	0,00%	NI	46,89%	46,89%	IG
Attijari Finance	Tunisie	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Générale Immobilière du SUD	Tunisie	29,90%	29,90%	ME	29,90%	29,90%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Tunisie	0,02%	0,02%	ME	0,03%	0,03%	ME

IG : Intégration Globale
ME : Mise en équivalence

(*) Ces sociétés sont en cours de liquidation.

C- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 577 965 KDT contre 361 928 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 216 037 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Caisse Dinars	62 127	52 332
Caisse Devises	9 434	4 833
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	8 013	4 802
Banque Centrale comptes ordinaires	498 186	272 273
Placements auprès de la banque centrale	0	27 469
Créances rattachées	0	6
Centres de chèques postaux et TGT	279	287
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (*)	(74)	(74)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	577 965	361 928

(*) Il s'agit d'une provision constatée sur les écarts entre les situations comptables et les situations physiques des transporteurs de fonds.

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 472 007 KDT contre 627 678 KDT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 155 671 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Créances sur banques non résidentes	357 071	513 128
Créances sur les banques résidentes	82 841	88 146
Créances sur les établissements financiers	31 053	25 500
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	1 042	904
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	472 007	627 678

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 5 760 969 KDT contre 4 954 103 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 806 866 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	195 834	184 003
Créances rattachées	8 108	7 727
Total comptes débiteurs	203 942	191 730
Autres concours à la clientèle		

Portefeuille crédits	5 455 455	4 651 187
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	28 500	33 128
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	88 117	96 737
Impayés	70 579	70 775
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	600 320	581 864
Provisions pour créances douteuses	(634 395)	(621 439)
Agios réservés	(86 284)	(78 466)
Créances rattachées	29 483	22 365
Total autres concours à la clientèle	5 551 775	4 756 151
Crédits sur ressources spéciales	5 252	6 222
Total créances sur la clientèle	5 760 969	4 954 103

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 624 968 KDT contre 513 883 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 111 085 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Bons de trésor	556 251	467 018
Autres placements	54 919	33 959
Provisions sur titres de placement	(6 281)	(4 882)
Créances rattachées	20 079	17 788
Total Portefeuille-titres commercial	624 968	513 883

Le montant des provisions sur les titres de placement accuse un solde de 6 281 KDT qui est composé de provisions sur les Bons de trésor placement pour une valeur de 1 581 KDT ainsi que des provisions sur les autres titres de placement pour 4 700 KDT.

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 547 381 KDT contre 531 711 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 15 670 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
<i>Titres d'investissement</i>		
Obligations	35 179	29 430
BTA Investissement	452 918	450 740
Créances rattachées	17 980	17 736
Provisions sur BTA Investissement	(86)	(98)
Total des titres d'investissement	505 991	497 808
<i>Titres de participation</i>		
Titres de participation libérés	57 021	49 865
Provisions pour dépréciation titres	(16 840)	(15 425)
Créances rattachées	1 209	(537)
Total des titres de participation	41 390	33 903
Total Portefeuille d'investissement	547 381	531 711

NOTE 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 2 089 KDT au 31 décembre 2017. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	2 054	2 224
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	28	32
ATTIJARI FINANCE	7	6
Total Titres mis en équivalence	2 089	2 262

NOTE 7 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 159 195 KDT contre 163 595KDT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 4 400 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016 *
Constructions	73 358	76 181
Immobilisation en cours	45 502	47 737
Agencements, Aménagements et Installations	16 651	15 833
Terrains	8 183	6 754
Logiciels de base	3 610	4 008
Matériel Informatique	6 652	7 692
Matériel & Mobilier	5 037	4 825
Matériel Roulant	1 317	1 518
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(1 115)	(953)
Total Valeurs immobilisées	159 195	163 595

(*) La colonne comparative 2016 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

Les variations des immobilisations corporelles et incorporelles en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisition	Cession / Régularisation	Ajustement Valeur Brute 31/12/2016	Valeur brute au 31/12/2017	Amort. et Prov au 31/12/2016	Dotation Amortissement *	Régularisation	Dotation Provision	Ajustement Amortissement 31/12/2016	Amort. et Prov au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017
Immobilisation incorporelle	49 181	1 045	0	(1 282)	48 944	(44 197)	(1 443)	0	0	306	(45 334)	3 610
Logiciels de Base	49 181	1 045	0	(1 282)	48 944	(44 197)	(1 443)	0		306	(45 334)	3 610
Immobilisation corporelle	273 933	20 486	(15 872)	(16 885)	261 662	(114 781)	(11 296)	3 055	(377)	17 322	(106 077)	155 585
Constructions	123 448	1 323	0	(14 410)	110 361	(32 348)	(4 145)	0		(510)	(37 003)	73 358
Terrains	14 631	1 429	0	(7 877)	8 183	0	0	0		0	0	8 183
Matériel Roulant	2 589	404	(159)	149	2 983	(1 176)	(568)	122		(44)	(1 666)	1 317
Matériel & Mobilier	14 393	1 107	(131)	(4 260)	11 109	(10 566)	(888)	124		5 258	(6 072)	5 037
Matériel informatique	38 682	1 148	(2 568)	(10 074)	27 188	(32 786)	(2 168)	2 549		11 869	(20 536)	6 652
Agencement Aménagement Installation	49 940	4 344	(45)	2 097	56 336	(36 875)	(3 527)	45		672	(39 685)	16 651
Autres immobilisations corporelles	30 250	10 731	(12 969)	17 490	45 502	(1 030)	0	215	(377)	77	(1 115)	44 387
Total valeurs immobilisées	323 114	21 531	(15 872)	(18 167)	310 606	(158 978)	(12 739)	3 055	(377)	17 628	(151 411)	159 195

(*) La dotation aux amortissements ne tient pas compte de la dotation aux amortissements du GW relatif à Attijari Leasing et à Attijari Intermédiation qui s'élève à 86 KDT.

NOTE 8 : Autres actifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 350 762 KDT contre 278 898 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 71 864 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Crédits directs et avances au personnel	240 377	204 049
Débit à régulariser et divers	70 614	39 166
Prêts sur fonds social	7 817	8 467
Créances prises en charge par l'Etat	5 134	5 339
Etat, impôts et taxes	9 752	6 738
Charges payées ou comptabilisées d'avance	10 703	8 469
Débiteurs divers	8 162	8 371
Dépôts et cautionnements	2 591	2 453
Provisions sur autres actifs	(4 388)	(4 154)
Total Autres actifs	350 762	278 898

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 9 : Banque centrale et CCP :

Le poste Banque centrale et CCP passif accuse au 31 décembre 2017 un solde de 882 596 KDT contre un solde de 527 325 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 355 271 KDT.

NOTE 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 14 451 KDT contre 55 621 KDT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 41 170 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Banques résidentes	8	50 051
Banques non résidentes	9 066	5 142
Etablissements financiers	5 366	406
Dettes rattachées	11	22
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	14 451	55 621

NOTE 11 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 6 014 592 KDT contre 5 469 433 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 545 159 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à vue (*)	2 688 355	2 336 879
Comptes d'épargne	1 997 664	1 823 171
Bons de caisse	512 848	557 762
Comptes à terme	333 454	328 153

Autres produits financiers	142 093	112 264
Certificats de dépôts	56 500	96 500
Autres sommes dues à la clientèle (*)	271 150	203 288
Dettes rattachées	12 528	11 416
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	6 014 592	5 469 433

(*) La colonne comparative 2016 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

NOTE 12 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 525 521 KDT contre 451 552KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 73 969 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	308 699	269 743
Autres Fonds empruntés	182 744	149 507
Ressources spéciales	20 922	22 201
Dettes rattachées	13 156	10 101
Total Emprunts et ressources spéciales	525 521	451 552

NOTE 13 : Autres passifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 469 924 KDT contre 400 138 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 69 786 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Créditeurs divers	75 863	70 168
Charges à payer	59 791	54 139
Crédit à régulariser et divers	89 659	67 777
Exigibles après encaissement	25 370	26 280
Impôts et taxes	17 148	33 276
Provisions pour risques et charges	202 093	148 498
Total Autres passifs	469 924	400 138

NOTE 14 : Impôts différé Passif

Les passifs d'impôts différés s'élèvent à 711 KDT au 31 décembre 2017 contre des actifs d'impôts différés de 1 336 KDT au 31/12/2016. Ce passif d'impôt différé provient essentiellement de l'impôt différé sur les éliminations des dépréciations et des provisions internes.

NOTE 15 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31/12/2017 :

Tableau de bouclage des capitaux propres au 31/12/2017

		OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT 2016	DIVIDENDES VERSERS	DIVIDENDES RECUS	V° FONDS SOCIAL	V° POURCENTAGE D'INTERET	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	RÉSULTAT	CLÔTURE
ATTIJARI BANK	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	192 598	101 884	(79 497)	3 085	185	-	(694)	-	217 561
	Résultat	101 884	(101 884)	-	-	-	-	-	127 332	127 332
ATTIJARI LEASING	Réserves	11 494	3 127	(1 845)	-	(57)	118	(1 182)	-	11 655
	Résultat	3 127	(3 127)	-	-	-	-	-	3 953	3 953
ATTIJARI RECouvreMENT	Réserves	148	551	(550)	-	(20)	-	(36)	-	93
	Résultat	551	(551)	-	-	-	-	-	401	401
ATTIJARI SICAR	Réserves	(1 866)	212	(246)	41	(1)	-	-	-	(1 860)
	Résultat	212	(212)	-	-	-	-	-	422	422
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	946	(1 267)	-	16	-	-	-	-	(305)
	Résultat	(1 267)	1 267	-	-	-	-	-	(570)	(570)
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Réserves	41	(14)	-	-	-	(27)	-	-	0
	Résultat	(14)	14	-	-	-	-	-	-	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Réserves	(681)	1	-	-	-	680	-	-	0
	Résultat	1	(1)	-	-	-	-	-	-	0
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	(616)	838	-	-	-	-	-	-	222
	Résultat	838	(838)	-	-	-	-	-	2 097	2 097
ATTIJARI GESTION	Réserves	308	(73)	-	12	-	-	105	-	352
	Résultat	(73)	73	-	-	-	-	-	399	399
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(4 687)	(1 089)	-	-	-	-	-	-	(5 776)
	Résultat	(1 089)	1 089	-	-	-	-	-	(1 298)	(1 298)
GENERALE TUNISIENNE D'INFORMATIQUE	Réserves	301	133	(29)	-	10	(4)	-	-	411
	Résultat	133	(133)	-	-	-	-	-	198	198
GIS	Réserves	941	385	(299)	-	-	-	-	-	1 027
	Résultat	385	(385)	-	-	-	-	-	129	129
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(251)	4	-	-	-	-	-	-	(247)
	Résultat	4	(4)	-	-	-	-	-	1	1
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	4	1	(1)	-	-	(6)	-	-	(2)
	Résultat	1	(1)	-	-	-	-	-	1	1
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	198 680	104 693	(82 467)	3 154	117	761	(1 807)	-	223 131
	Résultat	104 693	(104 693)	-	-	-	-	-	133 065	133 065

La détermination du résultat par action :

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 3.348 dinars contre 2,634 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DESIGNATION	2017	2016
Résultat net du groupe avant modifications comptables	133 065	104 693
Capital social - nombre de titres	39 748 290	39 748 290
Résultat par action de base (en DT)	3,348	2,634

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 16 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2017 un solde de 346 038 KDT contre 293 054 KDT au 31 décembre 2016. Les crédits documentaires s'élèvent à 411 567 KDT au 31 décembre 2017 contre 199 936 KDT au 31 décembre 2016.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 570 740 au 31 décembre 2017 contre 527 000 KDT au 31 décembre 2016.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Cautions, avals et autres garanties données	346 038	293 054
Crédits documentaires	411 567	199 936
Actifs donnés en garantie	570 740	527 000
Passifs éventuels	1 328 345	1 019 990

NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 265 921 KDT au 31 décembre 2017 contre 232 324 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 33 597 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés	265 883	232 286
Engagements sur titres	38	38
Engagements donnés	265 921	232 324

NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 3 039 026 KDT au 31 décembre 2017 contre 2 639 314 KDT au 31 décembre 2016.

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

*** LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 528 737 KDT au 31 décembre 2016 à 613 314 KDT au 31 décembre 2017 enregistrant ainsi une augmentation de 85 577 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains nets sur portefeuille titres commercial et opérations financières;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 19 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 401 814 KDT contre 344 115 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 57 699 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	5 518	4 584
Opérations avec la clientèle	373 661	317 836
Autres intérêts et revenus assimilés	22 635	21 695
Total intérêts et revenus assimilés	401 814	344 115

NOTE 20 : Commissions (en produit)

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 104 547 KDT contre 97 891 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 6 656 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	36 941	35 644
Commissions sur opérations de crédits	30 186	27 262
Commissions sur moyens de paiement	24 212	22 156
Commission sur opérations internationales	10 966	9 588
Commissions sur autres opérations bancaires	2 242	3 241
Total Commissions	104 547	97 891

NOTE 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 73 936 KDT contre 59 774 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 14 162 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Gain net sur opérations de change	44 686	31 902
Gain net sur titres de placement et transaction	29 460	28 096
Dotation aux Provisions sur titres de placement	(210)	(224)
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	73 936	59 774

NOTE 22 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 33 017 KDT contre 26 957 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 6 060 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Revenus sur titres d'investissement	29 213	24 521
Intérêts sur obligations	1 931	1 602
Dividendes	1 841	789
Autres revenus	32	45
Total Revenus du portefeuille d'investissement	33 017	26 957

*** LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :****NOTE 23 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 220 685 KDT contre 189 234KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 31 451 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	34 747	25 174
Opérations avec la clientèle	141 563	129 448
Emprunts et ressources spéciales	17 546	17 311
Autres intérêts et charges	26 829	17 301
Total intérêts encourus et charges assimilées	220 685	189 234

NOTE 24 : Produits des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2017 un solde de 67 097 KDT contre un solde de 52 875 KDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 14 222 KDT. Elle correspond aux primes d'assurance vie.

NOTE 25 : Charges des autres activités

Cette rubrique accuse au 31/12/2017 un solde de 54 467 KDT contre un solde de 44 457 KDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 10 010 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions techniques d'assurance vie	51 524	42 382
Dotations aux autres provisions techniques	2 943	2 075
Total	54 467	44 457

NOTE 26: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 13 861 KDT contre (505) KDT au 31 décembre 2016, soit une variation de 13 356 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
D° aux provisions sur créances douteuses	29 842	26 320
Reprise de provision sur créances douteuses	(13 329)	(18 511)

D° aux provisions pour risques et charges	628	5 646
Reprise de provision pour risques et charges	(5 251)	(14 968)
Pertes nettes sur cession des créances	1 971	1 008
Total	13 861	(505)

NOTE 27: Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 10 477 KDT contre 8 220 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 2 257 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts sur crédits au personnel	8 836	7 291
Revenus immobiliers	356	380
Autres produits d'exploitation	1 285	549
Total Autres produits d'exploitation	10 477	8 220

NOTE 28 : Frais de personnel

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 133 051 KDT contre 118 512 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 14 539 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations du personnel	100 782	89 058
Charges sociales	22 788	20 019
Autres charges liées au personnel	9 481	9 435
Total Frais de personnel	133 051	118 512

NOTE 29 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 43 550 KDT contre 40 543 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 3 007 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Loyers et services extérieurs	22 141	19 738
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	6 571	6 951
Annonces et insertions publicitaires	2 732	2 470
Fournitures de bureaux	848	683
Missions réceptions	1 431	1 265
Frais du conseil et d'assemblée	710	648
Dons et cotisations	498	548
Documentation centrale	382	362
Transport et déplacement	159	163
Frais d'actes et contentieux	417	159
Impôts et taxes	1 851	1 543
Autres	5 810	6 013
Total charges générales d'exploitation	43 550	40 543

NOTE 30 : Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Cette rubrique enregistre la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Contribution conjoncturelle	(7 419)	(13 656)
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	(7 419)	(13 656)

4/ NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

NOTE 31 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 121 512 KDT au 31 décembre 2017 contre 380 672KDT au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit:

DESIGNATION	2017	2016
Liquidités et équivalents de liquidités actif	1 017 952	963 271
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	578 040	361 997
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	439 912	601 274
Liquidités et équivalents de liquidités passif	896 440	582 599
Banque centrale	882 000	527 000
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	14 440	55 599
Liquidités et équivalents de liquidités	121 512	380 672

NOTE 32 : Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 09/02/2018. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2017 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, messieurs les Actionnaires
D'ATTIJARI BANK

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari Bank de Tunisie qui comprennent le Bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan consolidé de 8 496 398 KDT et un bénéfice net de 133 065 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan du groupe (67,8%) et de celle du coût du risque associé (dotation de 29 842 KDT) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans la note aux états financiers n°2-2, ainsi que dans les notes explicatives n°3 et n°26.

En réponse, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leurs capacités à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- Les procédures et contrôles définies par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire,
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 21 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Les commissaires aux comptes associés MTBT
Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS (Selon référentiel IFRS)

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 établis **conformément au référentiel IFRS**, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Salah MEZIOU.

Bilan au 31/12/2017 - Actifs

<i>En Dinar Tunisien</i>			31/12/2017	31/12/2016
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles			2 478 490	2 333 168
Amortissements cumulés			(2 268 008)	(1 887 419)
Immobilisations incorporelles nettes	3-1		210 483	445 748
Immobilisations corporelles			75 784 913	60 253 237
Amortissements cumulés			(21 644 001)	(20 712 939)
Immobilisations corporelles nettes	3-2		54 140 912	39 540 298
Actifs financiers immobilisés			102 530 307	67 541 939
Dépréciations			-	-
Actifs financiers immobilisés nets	3-3		102 530 307	67 541 939
Total actifs immobilisés			156 881 702	107 527 985
Impôt différé - Actif	3-4		3 659 763	554 699
Total actifs non courants			160 541 464	108 082 684
Actifs courants				
Stocks			44 578 252	34 687 045
Dépréciations			(1 944 176)	(2 043 397)
Stocks nets	3-5		42 634 076	32 643 648
Clients et comptes rattachés			26 904 976	10 509 040
Dépréciations			(1 419 565)	(1 472 566)
Clients et comptes rattachés nets	3-6		25 485 411	9 036 474
Autres actifs courants	3-7		10 329 457	5 316 027
Liquidités et équivalents de liquidités	3-8		27 542 466	69 128 274
Total actifs courants			105 991 409	116 124 421
Total actifs			266 532 873	224 207 105

Bilan au 31/12/2017 - Capitaux Propres et Passif

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres et passifs		
Capital social	30 000 000	30 000 000
Réserves	56 790 463	48 790 463
Fonds social	1 612 067	1 846 299
Résultats reportés	-444 622	-391 197
Autres capitaux propres	29 495 363	24 678 799
Résultat de l'exercice	26 625 486	28 063 163
Total capitaux propres	144 078 757	132 987 527
Passifs		
Passifs non courants		
Impôt différé - Passif	11 133 015	5 028 326
Autres passifs non courants	25 556 621	4 854 613
Total passifs non courants	36 689 637	9 882 940
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	76 972 051	73 571 252
Autres passifs courants	4 649 489	7 765 390
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 142 940	0
Total passifs courants	85 764 480	81 336 642
Total passifs	122 454 117	91 219 582
Total capitaux propres et passifs	266 532 873	224 207 105

Etat de Résultat au 31/12/2017

Etat de Résultat au 31/12/2017			
<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2017	31/12/2016
Revenus	4-1	381 932 879	359 911 627
Coût des ventes	4-2	330 296 157	303 210 724
Marge brute		51 636 722	56 700 903
Frais de distribution	4-3	19 382 518	18 557 968
Autres produits d'exploitation	4-4	2 041 667	1 899 409
Autres charges d'exploitation	4-5	753 647	1 355 917
Frais d'administration	4-3	11 026 821	11 037 828
Autres charges d'exploitation		29 121 318	29 052 303
Résultat d'exploitation		22 515 404	27 648 600
Charges financières nettes	4-6	212 518	2 717
Produit des placements	4-7	9 665 874	10 869 829
Autres gains ordinaires	4-8	2 589 060	601 114
Autres pertes ordinaires	4-9	1 344 363	214 775
Résultat des activités courantes avant impôt		33 213 457	38 902 051
Impôt sur les sociétés	4-10	6 587 970	10 838 888
Résultat net		26 625 486	28 063 163
Effets des modifications comptables		0	0
Résultat net avant modifications comptables		26 625 486	28 063 163

Etat de Résultat Global au 31/12/2017

Etat de Résultat Global au 31/12/2017			
<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2017	31/12/2016
Résultat de l'exercice		26 625 486	28 063 163
Impact de la réévaluation des titres détenus en vue d'être cédés		4 816 564	3 177 035
Résultat global		31 442 050	31 240 198

Etat des Flux de Trésorerie au 31/12/2017

<i>En Dinar Tunisien</i>		
	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat après impôt	26 625 486	28 063 163
Ajustements pour :	4 574 527	4 522 367
Amortissements	3 793 134	3 781 942
Provisions	781 393	740 425
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du BFR	31 200 013	32 585 530
Variation du BFR	(32 951 988)	(3 155 114)
Variation des stocks	(9 891 207)	17 822 047
Variations des clients et comptes rattachés	(16 395 936)	8 472 214
Variation des autres actifs courants	(5 102 096)	3 803 848
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	3 400 799	(29 145 966)
Variation des autres passifs courants	(3 115 901)	(742 008)
Plus ou moins values de cessions	(219 403)	(139 598)
Résultat des opérations de placement	(1 628 245)	(3 225 653)
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles avant impôts différés	(1 751 976)	29 430 415
Variation de l'impôt différé	621 404	(409 400)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 373 380)	29 839 815
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18 432 299)	(10 294 157)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	493 220	379 530
Décassement provenant d'acquisition d'immobilisations financières	(25 869 603)	(6 174 064)
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	1 628 245	3 225 653
Encaissements/Décassements provenant des prêts au personnel	(447 084)	1 268 339
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(42 627 521)	(11 594 699)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décassements provenant de distributions de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Décassements provenant des mouvements sur le fond social	(1 084 908)	(1 150 067)
Encaissement sur emprunt	24 000 000	
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 415 092	(20 650 067)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	69 128 274	71 533 224
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(41 585 809)	(2 404 951)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	27 542 466	69 128 274

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2017

	Capital Social	Réserves	Fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	
<i>En Dinar Tunisien</i>								
Situation au 01/01/2017	30 000 000	48 790 463	1 846 299	24 678 799	-	391 197	28 063 163	132 987 527
Affectation de résultat					28 063 163	(28 063 163)	-	
Affectation pour réserves légales		8 000 000			(8 000 000)			
Dividendes 2016					(19 500 000)		(19 500 000)	
Affectation en réserves spéciales					-			
Affectation en fonds social			850 676		(850 676)			
Mouvements portant sur le fond social			(1 084 908)				(1 084 908)	
Réserves de réévaluation en juste valeur				4 816 564	234 088		5 050 652	
Résultat de l'exercice						26 625 486	26 625 486	
Situation au 31/12/2017	30 000 000	56 790 463	1 812 067	29 495 363	-	444 622	28 625 488	144 078 757

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE ; SEAT et SKODA.

1.2. Faits marquants de l'exercice

L'année 2017 était riche d'évènement pour la société ENNAKL Automobiles, les faits les plus marquants sont :

- Inauguration du showroom et atelier SKODA
- Lancement d'un nouveau plan stratégique 2017-2020.
- Ouverture De notre nouvelle filiale au Côte d'Ivoire AFCAR
- Inauguration de notre nouveau centre de formation à la Charguia.

2. PRESENTATION DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des principes et méthodes expliqués ci-dessous et relatifs à la comptabilisation des instruments financiers.

2.2. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique enregistre les acquisitions des différents éléments des actifs non monétaires identifiables et sans substances physiques (Marques, brevets, licences et logiciels).

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels 33.33%

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Constructions	5%
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Matériel informatiques	33.33%
- Equipements de bureaux	10%
- Agencements et aménagements	10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 200 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

2.4. Actifs financiers

La société "ENNAKL AUTOMOBILES" classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers disponibles à la vente,
- les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction),
- les prêts et créances.

Les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont des équivalents de liquidités présentés dans la rubrique liquidités et équivalents de liquidités.

La classification des actifs financiers dépend des intentions de la direction quant aux objectifs de leur acquisition. La direction décide de la présentation des actifs financiers dès la prise en compte initiale.

(a) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés parmi l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont subséquemment évalués à la juste valeur. Les gains et pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont directement pris en compte dans les capitaux propres, parmi les autres éléments du résultat global.

La juste valeur des actifs disponibles à la vente cotés sur un marché actif est égale au cours de la séance de la date de clôture.

Les dividendes provenant d'actifs financiers disponibles à la vente sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel le droit aux dividendes est acquis.

Même s'il n'a pas été décomptabilisé, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de l'actif financier disponible à la vente, la perte cumulée qui a été directement comptabilisée en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Le montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat doit être égal à la différence entre la valeur comptable (coût d'acquisition net de tout remboursement en capital ou amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat.

(b) Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif détenu jusqu'à son échéance.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme détenu jusqu'à son échéance tant ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rends non déterminés ou déterminables d'avance.

La société ne doit plus classer des actifs financiers comme étant détenus jusqu'à leur échéance si durant l'exercice considéré ou les deux exercices précédents, elle a procédé à la cession ou au reclassement avant l'échéance d'une quantité non négligeable par rapport au total des placements de la catégorie sauf exceptions.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués lors de leur prise en compte initiale, à leur juste valeur majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe des indications objectives de perte de valeur des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, le montant de la perte est comptabilisé au résultat de l'exercice. La perte est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant le taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier.

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction)

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont des actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire qu'ils sont acquis ou contractés principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un avenir proche ou sont des dérivés.

La société peut désigner un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si ce traitement aboutit à une information financière plus pertinente.

Un instrument de capitaux propres ne disposant pas de cours coté ou dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable ne peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à leur juste valeur, coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition exclus.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont subséquemment évalués à la juste valeur.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, le cours de la séance de la date de clôture représente la juste valeur.

Si l'instrument n'est pas coté, la juste valeur doit être déterminée par une méthode reconnue selon la nature de l'actif. Il est possible par exemple de se baser sur les prix observés lors de transactions similaires pour des actifs semblables ou de procéder à l'actualisation des cash-flows attendus de l'actif.

Les gains et pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont directement pris en compte de résultat, en charges ou en produits. De ce fait, ils ne sont

pas soumis à un test de dépréciation périodique.

Les dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel le droit aux dividendes est acquis.

(d) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la société a l'intention de céder immédiatement ou dans un avenir proche, de ceux que l'entité désigne, lors de leur prise en compte initiale, comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme disponibles à la vente et de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit.

Les prêts et créances sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les prêts et créances sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe des indications objectives de perte de valeur des prêts et créances, le montant de la perte est comptabilisé au résultat de l'exercice. La perte est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant le taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

2.6. Clients et comptes rattachés

Etant des prêts et créances, les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisé à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de

toute provision pour dépréciation.

2.7. Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10. L'impôt courants et différés

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts courants et différés.

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de l'impôt rattaché à l'exercice. A cet effet, l'impôt différé actif ou passif est comptabilisé respectivement pour toute différence temporelle déductible ou imposable au niveau du bilan.

2.11. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété à savoir la facturation.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31/12/2017 une valeur nette comptable s'élevant à 210 483 dinars contre 445 748 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Immobilisations incorporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur brute des immobilisations incorporelles	2 478 490	2 333 168
Logiciels informatiques	2 478 490	2 333 168
Amortissements	2 268 008	1 887 419
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	210 483	445 748

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2017 une valeur nette comptable s'élevant à 54 140 912 dinars contre 39 540 298 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Immobilisations corporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur brute des immobilisations corporelles	75 784 913	60 253 237
Terrains	9 648 736	9 373 809
Constructions	24 551 764	19 439 475
Installation technique	297 490	297 490
A A I Technique	401 966	401 966
A A I Générale	12 960 171	11 810 578
Matériels de transport	3 390 137	3 278 077
Equipements de bureau	1 861 366	1 647 191
Matériels informatique	1 673 026	2 164 157
Matériels et outillages	6 664 021	6 279 541
Immobilisations en cours	14 336 236	5 560 953
Avances et commandes sur immobilisations	0	0
Amortissements	21 644 001	20 712 939
Amortissements des constructions	8 586 142	7 715 582
Amortissements des installations techniques	94 695	94 695
Amortissements A A I technique	401 966	401 966
Amortissements A A I Générale	5 424 552	4 688 446
Amortissements des matériels de transport	1 847 796	1 901 234
Amortissements des équipements de bureau	830 115	1 025 339
Amortissements des matériels informatiques	1 194 100	1 919 368
Amortissements des matériels et outillages	3 264 635	2 966 309
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	54 140 912	39 540 298

3.3. Actifs financiers immobilisés

Les actifs financiers immobilisés s'élèvent au 31/12/2017 en valeur nette à 102 530 307 dinars contre 67 541 938 dinars au 31/12/2016. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur brute	102 530 307	67 541 938
Actifs financiers disponibles à la vente	1 83 613 725	48 734 780
Actifs financiers détenues jusqu'à la maturité	2 15 980 000	16 640 000
Dépôts et cautionnements	637 478	536 603
Prêts au personnel	2 299 104	1 630 555
Dépréciations	0	0
Valeur nette comptable	102 530 307	67 541 938

1

Actifs financiers disponibles à la vente		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
CAR GROS	20 659 310	18 706 247
A.T.L	8 240 786	8 027 432
ATTJARI BANK	28 091 207	21 166 937
Amen Bank	25 788 257	
AFCAR	834 064	834 064
HEVI	101	100
Total	83 613 725	48 734 780

2

Actifs financiers détenues jusqu'à la maturité		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Obligation Amen Bank	1 980 000	2 640 000
Fonds gérés Amen SICAR	14 000 000	14 000 000
Total	15 980 000	16 640 000

3.4. Impôt différé

L'analyse des impôts différés actif et passif ainsi que leur évolution entre le 31/12/2017 et le 31/12/2016 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Impôt différé - Actif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Provision pour dépréciation des titres de participation	700 000	239 928
Provision pour dépréciation des créances clients	120 608	45 629
Provision sur autres actifs courants	1 374 011	7 895
Provision pour risques et charges	1 407 391	219 609
Provisions pour départ à la retraite	44 827	28 712
Pertes et gains de change latents	-	-
Charges à répartir et frais préliminaires	12 926	12 926
Total	3 659 763	554 699

Impôt différé - Passif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Impôt différé sur réévaluation des titres disponibles à la vente	1 831 833	4 176 587
Reprise sur dépréciation des AFS	9 301 182	851 740
Total	11 133 015	5 028 326

3.5. Stocks

Les stocks se composent essentiellement de stocks de véhicules neufs et totalisent au 31/12/2017 une valeur nette comptable de 42 634 076 dinars contre 32 643 648 dinars au 31/12/2016 :

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur brute	44 578 252	34 687 045
Stock véhicules neufs	40 574 413	32 680 474
VW/VWU/AUDI	22 048 213	23 452 217
PORSCHE	7 217 957	7 794 076
SEAT	6 551 069	162 341
SKODA	4 076 893	358 559
MAN(BUS)	680 281	913 281
Stock encours de dédouanement	3 007 748	980 503
VW/VWU/AUDI	3 007 748	980 503
Stock des travaux en cours	972 289	1 001 301
Stock PR	0	0
Stock carburants et lubrifiants	23 803	24 767
Dépréciations	(1 944 176)	(2 043 397)
Valeur nette comptable	42 634 076	32 643 648

Remarque: La politique de provision du stock des véhicules neufs de la société ENNAKL automobiles est la suivante:

- Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est > 2 ans.
- Le montant de la provision sur stock est de 1 944 176 TND.

3.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31/12/2017 une valeur nette comptable s'élevant à 25 485 411 dinars contre 9 036 474 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur brute	26 904 976	10 509 040
Clients compte courant	5 538 887	2 168 020
Clients leasing	12 567 369	3 395 472
Effets à recevoir	7 625 237	3 682 052
Clients douteux et impayés	1 173 483	1 263 496
Dépréciations	1 419 565	1 472 566
Valeur Nette comptable	25 485 411	9 036 474

Remarque : La politique de provisionnement des créances douteuses de la société ENNAKL Automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

3.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2017 en valeur nette à 10 329 457 dinars contre 5 316 027 dinars au 31/12/2016. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur brute	10 429 951	5 364 022
Avances et prêts au personnel	191 612	713 354
Autres comptes débiteurs	343 277	532 548
Fournisseurs avances et acomptes	6 938 693	742 229
Charges constatées d'avance	130 614	105 747
Produits à recevoir	2 825 755	3 270 144
Dépréciations	100 495	47 995
Valeur comptable nette	10 329 457	5 316 027

3.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2017 à 27 542 466 dinars contre 69 128 274 dinars au 31/12/2016. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Placements SICAV	4 573 283	13 031 340
Placement CAT & CD	295 048	43 295 048
Effets à l'encaissement	7 501 021	9 316 904
Chèques à l'encaissement	3 224 259	1 632 134
Banques créditrices	11 937 605	1 841 598
Caisse	11 250	11 250
Total	27 542 466	69 128 274

3.9. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2017 à un montant de 144 078 757 dinars contre 132 987 527 dinars au 31/12/2016 et sont détaillés au niveau de l'état de variation des capitaux propres.

3.10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31/12/2017 à un montant de 25 556 621 dinars contre 4 854 613 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Autres passifs non courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Provision pour départ à la retraite	151 503	187 670
Provisions pour risques et charges	5 544 058	4 662 943
Emprunt bancaire	19 857 060	0
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	25 556 621	4 854 613

3.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2017 à un montant de 76 972 051 dinars contre 73 571 252 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Fournisseurs locaux	7 612 964	1 224 409
Fournisseurs d'immobilisations	2 647 453	716 460
Fournisseurs groupe	3 581 915	3 371 168
Fournisseurs étrangers	58 428 743	66 629 371
Fournisseurs effets à payer	20 942	98 516
Fournisseurs retenue de garantie	1 672 286	550 825
Fournisseurs factures non parvenues	3 007 748	980 502
Total	76 972 051	73 571 252

3.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2017 à un montant de 4 649 489 dinars contre 7 765 390 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Autres passifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Clients avances et acomptes sur commandes	0	283 002
Etat et collectivités publiques	182 555	3 162 073
Provision pour congés payés	414 401	886 750
Débours cartes grises	155 753	35 395
Débours Droits de douanes	33 974	306
CNSS	1 116 787	1 083 909
Assurance groupe	69 512	209 421
Charges à payer	2 532 051	1 706 670
Produits constatés d'avances	60 000	361 852
Créditeurs divers	84 457	36 012
Total	4 649 489	7 765 390

3.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires s'élèvent au 31/12/2017 à 4 142 940 dinars, composés des échéances à moins d'un an sur emprunt bancaire.

Concours bancaires et autres passifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Échéances à moins d'un an sur emprunts	4 142 940	-
Total	4 142 940	0

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus

Cette rubrique totalise au 31/12/2017 un montant de 381 932 879 dinars contre 359 911 627 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Ventes véhicules neufs	359 961 949	338 212 516
Ventes véhicules neufs en hors taxe	2 360 873	3 682 323
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	15 495 255	14 334 626
Ventes travaux atelier	3 767 678	3 407 187
Ventes carburants	5 820	5 270
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	153 460	114 355
Ventes accessoires véhicules neufs	187 844	155 350
Total chiffre d'affaires	381 932 879	359 911 627

4.2. Coût des ventes

Le coût des ventes s'élève au 31/12/2017 à un montant de 330 296 157 dinars contre 303 210 724 dinars au 31/12/2016. Le détail de cette rubrique est ci-dessous présenté :

Coût des ventes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Achats de Véhicules neufs	260 084 629	216 816 542
Achats de pièces de rechange	14 573 919	12 463 887
Achats des accessoires	478 659	620 414
Charge personnel productif (SAV)	2 843 227	2 869 194
Frais de transit	147 215	252 894
Droits de douane	53 012 681	45 240 587
Assurance maritime	1 183 351	882 661
Fret maritime	5 517 983	4 833 814
Frais de gardiennage (STAM)	636 490	457 959
Frais de magasinage	662 080	208 591
Achats de lubrifiants & carburants	571 958	338 653
Travaux extérieurs	173 419	115 339
Achats atelier	301 753	288 143
Variation des stocks	-9 891 207	17 822 047
Total coût des ventes	330 296 157	303 210 724

Variation des stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Stock des travaux encours	29 012	329 431
Stock Initial	1 001 301	1 330 732
Stock Final	972 289	1 001 301
Stock de véhicules	-9 921 184	16 850 339
Stock Initial	33 660 977	50 511 316
Stock Final	43 582 160	33 660 977
Stock pièces de rechange	0	632 057
Stock Initial	0	632 057
Stock Final	0	0
Stock lubrifiants	2 469	13 528
Stock Initial	2 469	15 997
Stock Final	0	2 469
Stock carburants	-1 505	(3 308)
Stock Initial	22 298	18 990
Stock Final	23 803	22 298
Total variation des stocks	(9 891 207)	17 822 047

4.3. Frais de distribution & d'administration

Cette rubrique totalise au 31/12/2017 un montant de 30 409 339 dinars contre 29 595 796 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Charge de personnel	14 344 977	13 351 037
Frais déplacements(AVA et Billet)	1 155 666	1 201 465
Publicite et insertion	751 821	301 542
Consommable	197 555	132 335
Cadeaux, Reception et restaurations	189 312	158 790
Vetements de Travail	136 011	156 163
Formation	218 895	485 602
Autres Frais sur Vente	2 312 640	2 635 074
Location diverses	44 196	108 476
Achat divers par caisses	72 806	69 955
Abonnement	409 207	424 457
Assurance	272 122	244 907
Dons et subvention	22 000	32 633
Energie	766 785	751 210
Entretien et réparation	613 796	793 615
Fournitures de bureaux	266 344	245 494
Frais bancaire	1 303 901	1 107 775
Gardiennage	570 212	598 649
Honoraires	1 619 056	1 571 522
Dotation aux amortissements	3 774 677	3 848 102
Impots & Taxes	1 367 361	1 376 994
Total	30 409 339	29 595 796

4.4. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31/12/2017 un montant de 2 041 667 dinars contre 1 899 409 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Autres produits d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Quote-part dans les charges communes	655 574	548 216
Reprise/Stock VN	800 368	295 442
Reprise/Provisions créances	53 000	368 506
Ristournes TFP	148 763	132 484
locations	251 136	251 724
Frais de gestion et autres ventes	132 827	303 037
Total	2 041 667	1 899 409

4.5. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise au 31/12/2017 un montant de 753 647 dinars contre 1 355 917 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	Décembre 2017	Décembre 2016
<i>En dinar Tunisien</i>		
Provision/stock VN	701 147	677 559
Provisions sur créances	52 500	678 358
Total	753 647	1 355 917

4.6. Charges financiers nettes

Cette rubrique totalise au 31/12/2017 un montant de 212 518 dinars contre 2 717 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Charges financières nettes		
	Décembre 2017	Décembre 2016
<i>En dinar Tunisien</i>		
Intérêts sur comptes courants et emprunts	212 518	2 717
Total	212 518	2 717

4.7. Produits des placements

Les produits des placements totalisent au 31/12/2017 un montant de 9 665 874 dinars contre solde de 10 869 829 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Produits des placements		
	Décembre 2017	Décembre 2016
<i>En dinar Tunisien</i>		
Produits sur placement	1 400 503	3 457 884
Dividendes reçus	7 960 440	7 209 357
Intérêts créditeurs et autres produits financiers	304 931	202 588
Total	9 665 874	10 869 829

4.8. Autres gains ordinaires

Cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à un montant de 2 589 060 dinars contre 601 114 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Autres gains ordinaires		
	Décembre 2017	Décembre 2016
<i>En dinar Tunisien</i>		
Produits non récurrents	2 298 274	426 081
Profits sur cessions d'immobilisations	290 787	175 034
Total	2 589 060	601 114

4.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31/12/2017 un montant de 1 344 363 dinars contre 214 775 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Autres pertes	268 398	50 558
Pertes sur créances irrécouvrables	17 236	4 309
Dotations aux provisions pour risques et charges	881 115	48 456
Différences de règlement et débours	21 570	2 062
Pénalités de retard	156 045	109 390
Total	1 344 363	214 775

4.10. Impôt sur les sociétés

Cette rubrique totalise au 31/12/2017 un montant de 6 587 970 dinars contre 10 838 888 dinars au 31/12/2016 se détaillant comme suit :

Impôt sur les sociétés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Charge d'impôt exigible	6 824 081	7 969 996
Contribution conjoncturelle au budg	0	2 390 999
Charge d'impôt différée	(236 111)	477 893
Total	6 587 970	10 838 888

4.11. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Résultat par action		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Résultat net	26 625 486	28 063 163
Résultat net attribuables aux actions ordinaires	26 625 486	28 063 163
Nombre moyen d'actions ordinaire en circulation	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	0,888	0,935

Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

4.12. Engagements hors bilan

Les autres engagements bancaires se détaillent comme suit :

Engagements hors bilan		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Cautions pour admission temporaire	6 690 800	10 252 690
Cautions définitives	1 013 433	1 659 845
Cautions de retenue de garantie	1 872 848	1 930 057
Cautions provisoires	198 041	57 430
Autres cautions bancaires	1 026 760	2 385 769
Total	10 801 883	16 285 791

Les engagements par signature se détaillent comme suit :

-Lettre de crédit STAND BY : 64 000 000 Euros.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Les Jardins du Lac – B.P. n°317

Publiposte Rue Lac Echkel – Les Berges du Lac
1053 Tunis

Tel. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 194 328

E-mail fmbz@kpmg.com.tn



Cabinet Salah Meziou
Expert-Comptable

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M.B04 -1082 Tunis
Tel. +216 (71) 750 200 / Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : cs.m.bureau@gnet.tn

Tunis, 22 Mars 2018,
A l'attention des Actionnaires de la société
« ENNAKL AUTOMOBILES S.A. »

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers individuels établis conformément au référentiel IFRS

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit les états financiers de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **266 532 873 TND** au 31 Décembre 2017, un bénéfice net de l'exercice clos à cette date de **26 625 486 TND**, des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice de **144 078 757 TND** au 31 Décembre 2017 et des flux de trésorerie négatifs affectés aux activités d'exploitation de **2 373 380 TND** pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 Décembre 2017, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers** » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Les actifs financiers disponibles à la vente :

Les actifs financiers disponibles à la vente figurant au bilan au 31 Décembre 2017 pour un montant de **83 613 725 TND**, représentant un des postes les plus importants du bilan, sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à leur juste valeur, coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition inclus.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont subséquemment évalués à la juste valeur. Les pertes et les gains provenant de la variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont directement pris en compte dans les capitaux propres, parmi les autres éléments du résultat global.

2) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires, figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2017 pour un montant de **381 932 879 DT**, représentant un des postes les plus importants de l'état de résultat, est comptabilisé lors de la facturation du véhicule neuf.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des deux rubriques citées ci-haut.

Rapport d'activité

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité semble autrement comporter une anomalie significative

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité, nous sommes tenus de signaler ce fait

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables internationales IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S A à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ENNAKL AUTOMOBILES S A ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit, et notamment

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ,

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Dans ce cadre, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne de la société. Une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction générale de la société. Une réunion du comité permanent d'audit de la société a été tenue dans le but d'examiner entre autres cette lettre de Direction sur le contrôle interne. Les recommandations du comité permanent d'audit de la société formulées à la lumière des faiblesses et des insuffisances soulevées dans notre rapport ont été communiquées à la Direction générale de la société ,
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ,
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces

questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Les co-commissaires aux Comptes :

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
FMBZ – KPMG TUNISIE
Managing Partner


FMBZ – KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Rya - Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MR: 81008317/310010 - RC: 8148892002
Tél: 71.124.2147 - Fax: 71.124.2129
E-mail: moncef.zammouri@kpmg.com

Salah MEZIOU
Cabinet Salah MEZIOU
Managing Partner


Cabinet Salah MEZIOU
Cabinet des Commissaires aux Comptes
Société à responsabilité limitée
Secteur 10 - Bureaux
Tél: 71.44.71.40 200 - Fax: 767.000

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (Selon référentiel IFRS)

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 établis **conformément au référentiel IFRS**, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2018 . Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Salah MEZIOU.

Bilan consolidé au 31/12/2017 - Actifs

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2017	31/12/2016
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	2 774 864	2 472 309
Amortissements cumulés	(2 446 915)	(1 982 338)
Immobilisations incorporelles nettes	327 949	489 971
Immobilisations corporelles	76 763 109	60 831 573
Amortissements cumulés	(22 016 874)	(21 015 896)
Immobilisations corporelles nettes	54 746 235	39 815 677
Actifs financiers immobilisés	78 720 120	49 224 717
Dépréciations	-	-
Actifs financiers immobilisés nets	78 720 120	49 224 717
Total actifs immobilisés	133 794 304	89 530 365
Impôt différé - Actif	6 823 371	3 316 722
Total actifs non courants	140 617 675	92 847 087
Actifs courants		
Stocks	64 897 880	49 873 934
Dépréciations	(3 460 879)	(3 988 391)
Stocks nets	61 437 001	45 885 543
Clients et comptes rattachés	39 034 701	26 730 890
Dépréciations	(1 419 565)	(1 472 566)
Clients et comptes rattachés nets	37 615 136	25 258 324
Autres actifs courants	10 747 747	4 638 804
Placements et autres actifs financiers	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	32 529 322	75 702 807
Total actifs courants	142 329 206	151 485 478
Total actifs	282 946 881	244 332 565

Bilan consolidé au 31/12/2017 - Capitaux Propres et Passif

<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres et passifs		
Capital social	30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées -Part du groupe	75 982 820	66 668 848
Autres capitaux propres	13 960 638	9 111 738
Résultat net consolidé	29 130 682	31 253 878
Total capitaux propres	149 074 140	137 034 463
Réserves consolidés - Intérêts minoritaires	558	545
Résultat de l'exercice - Intérêts minoritaires	375	398
Total intérêts minoritaires	933	943
Passifs		
Passifs non courants		
Impôt différé - Passif	8 330 106	3 357 214
Autres passifs non courants	25 505 118	4 954 613
Total passifs non courants	33 835 224	8 311 827
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	85 336 103	89 878 879
Autres passifs courants	10 557 541	9 106 452
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 142 940	0
Total passifs courants	100 036 584	98 985 331
Total passifs	133 871 808	107 297 158
Total capitaux propres et passifs	282 946 881	244 332 565

Etat de Résultat consolidé au 31/12/2017

Etat de Résultat consolidé au 31/12/2017			
<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation		65 084 610	71 328 819
Revenus	4-1	422 573 933	394 869 576
Coût des ventes	4-2	357 489 323	323 540 757
Charges d'exploitation		33 108 577	31 838 474
Frais de distribution	4-3	22 051 907	21 775 022
Frais d'administrations	4-3	12 012 414	10 421 229
Autres produits d'exploitation	4-4	1 709 391	1 713 693
Autres charges d'exploitation	4-5	753 647	1 355 917
Résultat d'exploitation		31 976 033	39 490 345
Charges financières	4-6	213 743	340 234
Produits des placements	4-7	3 657 648	5 297 114
Autres gains ordinaires	4-8	2 626 924	690 224
Autres pertes ordinaires	4-9	1 353 327	190 496
Résultat des activités courantes avant impôt		36 693 536	44 946 952
Impôt sur les sociétés	4-10	7 562 476	13 692 677
Résultat consolidé		29 131 059	31 254 276
Effets des modifications comptables			
Intérêts minoritaires		375	398
Résultat net - Part du groupe		29 130 682	31 253 878

Etat de Résultat Global consolidé au 31/12/2017

Etat de Résultat Global consolidé au 31/12/2017			
<i>En Dinar Tunisien</i>		31/12/2017	31/12/2016
Résultat de l'exercice		29 130 682	31 253 878
Impact de la réévaluation des titres détenus en vue d'être cédés		4 797 195	841 784
Résultat global		33 927 877	32 095 662

Etat des Flux de Trésorerie au 31/12/2017

En Dinar Tunisien

	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat après impôt	29 130 682	31 253 878
Ajustements pour :	4 297 761	4 319 728
Amortissements	3 944 659	3 954 374
Provisions	353 102	365 354
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du BFR	33 428 444	35 573 605
Variation du BFR	(38 464 821)	(1 628 932)
Variation des stocks	(15 023 945)	15 934 081
Variations des clients et comptes rattachés	(12 303 811)	1 507 214
Variation des autres actifs courants	(7 813 075)	5 147 403
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	(4 542 777)	(20 941 769)
Variation des autres passifs courants	1 451 089	(3 122 413)
Plus ou moins values de cessions	(232 303)	(153 448)
Opération sur fond social	-	-
Variation de l'impôt différé	437 347	295 403
Part des minoritaires dans le résultat	375	398
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(4 599 030)	34 240 077
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 000 113)	(10 257 471)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	519 220	393 380
Encaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers disponibles à la vente	(22 156 962)	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers disponibles à la vente	(1 171 949)	(6 266 738)
Encaissements/décaissements provenant des prêts au personnel	-	1 224 955
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(41 809 804)	(14 905 875)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements provenant de distributions de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Décaissements provenant des mouvements sur le fond social	(1 264 651)	(1 331 498)
Encaissements sur emprunts	24 000 000	
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 235 349	(20 831 498)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	75 702 807	77 200 104
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(43 173 485)	(1 497 297)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	32 529 322	75 702 807

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2017

	Capital Social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres et IM
<i>En Dinar Tunisien</i>						
Situation au 31/12/2016	30 000 000	66 668 848	9 111 738	31 253 878	943	137 035 406
Affectation résultat 2016		31 253 878	-	31 253 878		-
Dividendes 2016		(19 500 000)				(19 500 000)
Résultat consolidé au 31/12/2017		-		29 130 682		29 130 682
Variation intérêts des minoritaires					- 10	10
Mouvements portant sur le fond social		(2 439 906)			-	2 439 906
Annulation de la résorption des charges à répartir			51 705			51 705
Réserves de réévaluation en juste valeur			4 797 195			4 797 195
Situation au 31/12/2017	30 000 000	75 982 820	13 960 638	29 130 682	933	149 075 073

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « CAR GROS » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « AF CAR » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » et de sa filiale « CAR GROS » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libérées du quart à la souscription, fin septembre 2016.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

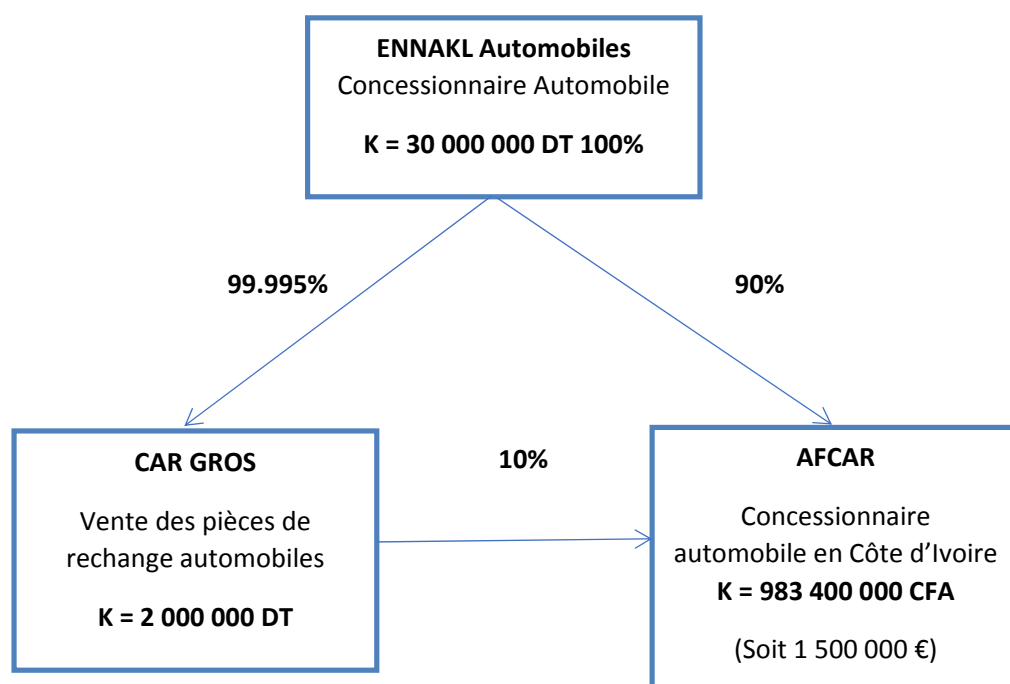
Structure du Capital au 31 Décembre 2017

- Capital Social : 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

Activité du groupe :

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA** et des pièces de rechange des dits marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



2. Notes aux états financiers

2.1. Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

2.1.1. Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2017 conformément aux normes comptables IFRS.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés à la date du 31/12/2017.

2.1.2. Principales méthodes comptables

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.
- **Les actifs financiers** sont classés dans l'une des catégories suivantes :
 - les actifs financiers disponibles à la vente,
 - les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance,
 - les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction),
 - les prêts et créances.

Les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La classification des actifs financiers dépend des intentions de la direction quant aux objectifs de leur acquisition. La direction décide de la présentation des actifs financiers dès la prise en compte initiale.

(a) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés parmi l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont subséquemment évalués à la juste valeur. Les gains et pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont directement pris en compte dans les capitaux propres, parmi les autres éléments du résultat global.

La juste valeur des actifs disponibles à la vente cotés sur un marché actif est égale au cours de la séance de la date de clôture.

Les dividendes provenant d'actifs financiers disponibles à la vente sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel le droit aux dividendes est acquis.

Même s'il n'a pas été décomptabilisé, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de l'actif financier disponible à la vente, la perte cumulée qui a été directement comptabilisée en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Le montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat doit être égal à la différence entre la valeur comptable (coût d'acquisition net de tout remboursement en capital ou amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat.

(b) Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif détenu jusqu'à son échéance.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme détenu jusqu'à son échéance tant ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rends non déterminés ou déterminables d'avance.

La société ne doit plus classer des actifs financiers comme étant détenus jusqu'à leur échéance si durant l'exercice considéré ou les deux exercices précédents, elle a procédé à la cession ou au reclassement avant l'échéance d'une quantité non négligeable par rapport au total des placements de la catégorie sauf exceptions.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués lors de leur prise en compte initiale, à leur juste valeur majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe des indications objectives de perte de valeur des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, le montant de la perte est comptabilisé au résultat de l'exercice. La perte est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant le taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier.

(c) *Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction)*

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont des actifs financiers classifiés comme détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire qu'ils sont acquis ou contractés principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un avenir proche ou sont des dérivés.

La société peut désigner un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si ce traitement aboutit à une information financière plus pertinente.

Un instrument de capitaux propres ne disposant pas de cours coté ou dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable ne peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à leur juste valeur, coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition exclus.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont subséquemment évalués à la juste valeur.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, le cours de la séance de la date de clôture représente la juste valeur.

Si l'instrument n'est pas coté, la juste valeur doit être déterminée par une méthode reconnue selon la nature de l'actif. Il est possible par exemple de se baser sur les prix observés lors de transactions similaires pour des actifs semblables ou de procéder à l'actualisation des cash-flows attendus de l'actif.

Les gains et pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont directement pris en compte de résultat, en charges ou en produits. De ce fait, ils ne sont pas soumis à un test de dépréciation périodique.

Les dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel le droit aux dividendes est acquis.

(d) *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la société a l'intention de céder immédiatement ou dans un avenir proche, de ceux que l'entité désigne, lors de leur prise en compte initiale, comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme disponibles à la vente et de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit.

Les prêts et créances sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les prêts et créances sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Si'il existe des indications objectives de perte de valeur des prêts et créances, le montant de la perte est comptabilisé au

résultat de l'exercice. La perte est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés en utilisant le taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier.

- **Les stocks** sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Les sociétés du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks comme suit :

- Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.
- Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.
- Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.
- Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

- **Les liquidités & équivalents de liquidités** sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :
 - La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
 - La société filiale : « CAR GROS » ;
 - La société filiale : « AF CAR ».

La filiale « AF CAR » créée en 2016 en Côte d'Ivoire est entrée en exploitation au cours de l'exercice 2017. Elle a fait l'objet d'une consolidation par intégration globale au 31-12-2017.

- **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :
- ❖ **L'intégration globale** : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :
 - *Au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs, après élimination et retraitement des comptes, et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;
 - *Au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits, après élimination et retraitement de certaines opérations, puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux intérêts minoritaires.
- **Traitement des écarts de première consolidation** : Les écarts de première consolidation correspondent à la

différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.

- **Elimination des opérations internes :** Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
- **Impôts sur le résultat :** Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles		
	Décembre 2017	Décembre 2016
<i>En dinar Tunisien</i>		
Valeur brute des immobilisations incorporelles	2 774 864	2 472 309
Logiciels et licences	2 774 864	2 472 309
Amortissements	2 446 915	1 982 338
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	327 949	489 971

3.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles		
	Décembre 2017	Décembre 2016
<i>En dinar Tunisien</i>		
Valeur brute des immobilisations corporelles	76 763 109	60 831 572
Terrains	9 648 736	9 373 809
Constructions	24 576 460	19 464 171
A A I Généraux et Technique	14 372 444	12 979 757
Matériels de transport	3 682 981	3 591 741
Equipements de bureau	1 939 683	1 682 272
Matériels informatique	1 845 928	2 306 254
Matériels et outillages	6 246 422	5 872 615
Immobilisations en cours	14 450 455	5 560 954
Dépréciations	22 016 875	21 015 895
Dépréciation des constructions	8 588 769	7 716 830
Dépréciation A A I Générale et techniques	6 041 929	5 253 928
Dépréciation des matériels de transport	2 066 367	2 099 705
Dépréciation des équipements de bureau	850 459	1 035 373
Dépréciation des matériels informatiques	1 316 788	2 014 893
Dépréciation des matériels et outillages	3 152 563	2 895 166
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	54 746 235	39 815 677

3.3. Actifs financiers immobilisés

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur brute	78 720 119	49 224 716
Actifs financiers disponibles à la vente (*)	63 548 171	32 761 153
Dépôts et cautionnements	637 478	536 603
Titres immobilisés SICAR	14 000 000	14 000 000
Prêts au personnel	534 470	1 926 961
Dépréciations	-	-
Valeur nette comptable	78 720 120	49 224 716

Actifs financiers disponibles à la vente(*)		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
A.T.L	8 240 786	8 027 432
ATTJARI BANK	28 091 135	21 166 882
AMEN BANK	25 788 257	-
Autres titres	1 427 992	3 566 837
Total	63 548 171	32 761 153

3.4. Impôts différés

Impôt différé - Actif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Provision pour dépréciation des titres de participation	300 000	300 000
Provision pour risques et charges	5 065 978	1 559 329
Provision pour dépréciation des stocks	749 369	749 369
Provision pour dépréciation des créances clients	524 143	524 143
Autres provisions non déductibles	53 016	53 016
Annulation des charges à répartir	130 865	130 865
Annulation des profit internes sur cessions des immobilisations	-	0
Total	6 823 371	3 316 722

Impôt différé - Passif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Annulation des amortissements relatifs aux profits internes sur cession des immobilisations	8 330 106	3 357 214
Total	8 330 106	3 357 214

3.5. Stocks

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur brute	64 897 880	49 873 934
Stock véhicules neufs	41 127 062	32 680 474
VW/VWU/AUDI	22 048 213	23 452 217
PORSCHE	7 217 957	7 794 076
MAN	680 281	913 281
SKODA	4 076 893	358 559
SEAT	7 103 718	162 341
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	5 980 772	1 346 056
Stock pièces de rechange	17 085 641	14 821 336
Stock des travaux en cours	680 602	1 001 301
Stock carburants et lubrifiants	23 803	24 767
Autres stocks		
Dépréciations	3 460 879	3 988 391
Valeur nette comptable	61 437 001	45 885 543

Remarque : La politique de provision du stock des véhicules neufs détenus par la société mère ENNAKL automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est > 2 ans.

3.6. Clients et comptes rattachés

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur brute	39 034 701	26 730 890
Clients compte courant	22 457 728	7 204 401
Effets et chèques impayés	315 791	2 446 773
Effets à recevoir	15 403 490	10 613 437
Clients douteux	857 692	1 263 496
Dépréciations	1 419 565	1 472 566
Valeur Nette comptable	37 615 136	25 258 324

Remarque : La politique de provisionnement des créances douteuses du groupe ENNAKL est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

3.7. Autres actifs courants

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur brute	10 795 741	4 686 799
Avances et prêts au personnel	159 798	219 818
Autres impôts et taxes	4 051 302	-
Report de TVA		18 279
Fournisseurs avances et acomptes	594 917	-
Charges constatées d'avance	34 845	123 804
Produits à recevoir	3 014 257	3 495 688
Autres comptes débiteurs	2 940 621	829 210
Dépréciations	47 995	47 995
Valeur comptable nette	10 747 746	4 638 804

3.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2017	Décembre 2016
Placements	5 773 458	57 681 928
Effets à l'encaissement	9 954 410	11 363 108
Chèques à l'encaissement	2 976 572	1 694 009
Banques créditrices	13 811 632	4 950 512
Caisse	13 250	13 250
Total	32 529 322	75 702 807

3.9. Capitaux propres consolidés et intérêts des minoritaires

Les capitaux propres consolidés s'élevaient au 31/12/2017 à 149 074 140 TND contre 137 034 463 TND au 31/12/2016. Ils sont détaillés au niveau de l'état de variation des capitaux propres consolidés.

Les intérêts des minoritaires s'élevaient au 31/12/2017 à 933 TND contre 943 TND au 31/12/2016. Ils sont détaillés au niveau de l'état de variation des capitaux propres consolidés.

3.10. Autres passifs non courants

Emprunt		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2017	Décembre 2016
Emprunt Attijari Bank	19 857 060	-
Total	19 857 060	-

Autres passifs non courants

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Provision pour départ à la retraite	151 503	187 670
Provisions pour risques et charges	5 492 554	4 762 943
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	5 648 058	4 954 613

3.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Fournisseurs locaux	3 421 991	10 409 148
Fournisseurs d'immobilisations	2 647 453	720 199
Fournisseurs étrangers	71 613 601	77 218 205
Fournisseurs retenue de garantie	1 672 286	550 825
Fournisseurs factures non parvenues	5 980 772	980 502
Total	85 336 103	89 878 879

3.12. Autres passifs courants

Autres passifs courants

<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Personnel et comptes rattachés	216 936	-
Etats im pôts et taxes	5 510 633	4 318 145
Provision pour congés payés	470 054	1 000 897
Débours douanes	189 727	35 701
Actionnaires dividendes à payer	-	800
CNSS	1 242 223	1 221 173
Assurance groupe	184 551	307 169
Charges à payer	2 636 924	1 810 477
Produits constatés d'avances	60 000	366 843
Créditeurs divers	46 492	45 247
Total	10 557 541	9 106 452

3.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Concours bancaires et autres passifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Échéances à moins d'un an sur emprunts	4 142 940	-
	-	-
Total	4 142 940	-

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus

Revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Ventes véhicules neufs	361 882 308	341 890 645
Ventes pièces de rechange	56 398 640	49 304 774
Ventes travaux atelier	3 761 793	3 405 225
Ventes carburants	195 858	6 253
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	149 977	112 328
Ventes accessoires véhicules neufs	185 357	150 341
Total chiffre d'affaires:	422 573 933	394 869 576

4.2. Coût des ventes

Coût des ventes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Achats de Marchandises véhicules neufs	254 499 111	222 278 658
Achats de Marchandises pièces de rechanges étrangers	43 169 124	32 351 945
Autres frais sur achats	72 339 325	48 016 826
Travaux extérieurs	173 419	994 900
Salaires et compléments de salaire du personnel SAV Productif	2 573 167	2 869 194
Variation de stock(*)	- 15 264 823	17 029 235
Total achats de marchandises	357 489 323	323 540 757

1 Variation des stocks

Variation des stocks (*)			
<i>En dinar Tunisien</i>			
		Décembre 2017	Décembre 2016
Stock des travaux encours		320 699	- 329 431
Stock Initial		1 001 301	1 330 732
Stock Final		680 602	1 001 301
Stock de véhicules	-	10 600 058	- 17 830 842
Stock Initial		32 680 474	50 511 316
Stock Final		43 280 532	32 680 474
Stock pièces de rechange	-	4 986 428	1 141 258
Stock Initial		15 072 237	13 930 979
Stock Final		20 058 665	15 072 237
Stock lubrifiants		8 732	- 7 265
Stock Initial		8 732	15 997
Stock Final		-	8 732
Stock carburants	-	7 768	- 2 955
Stock Initial		16 035	18 990
Stock Final		23 803	16 035
Total variation des stocks	-	15 264 823	17 029 235

4.3. Frais de Distributions & Administrations

Frais de Distributions & Administrations			
<i>En dinar Tunisien</i>			
		Décembre 2017	Décembre 2016
Charge de personnel		16 806 520	15 453 125
Frais déplacements(AVA et Billet)		1 169 808	1 308 719
Publicite et insertion		1 063 680	697 537
Consommable		207 803	165 102
Cadeaux,t Reception et restaurations		216 106	171 906
Vetements de Travail		138 688	165 713
Formation		256 483	568 240
Autres Frais sur Vente		2 299 813	1 892 579
Location diverses		89 901	133 226
Abonnement		410 437	424 457
Assurance		294 889	268 060
Dons et subvention		24 000	32 633
Energie		785 798	451 523
Entretien et réparation		630 712	590 257
Fournitures de bureaux		267 658	245 494
Frais bancaire		1 372 134	2 004 006
Gardiennage		596 074	850 130
Honoraires		1 868 420	1 266 622
Dotation aux amortissements		3 992 632	4 020 534
Impots & Taxes		1 572 765	1 486 389
Total		34 064 321	32 196 251

4.4. Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Ristournes TFP	166 487	148 446
Location	125 188	131 774
Frais de gestion et autres services	136 056	394 455
Reprise/Stock VN	1 228 659	670 513
Reprise/Provisions créances	53 000	368 506
Total autres produits d'exploitation	1 709 391	1 713 693

4.5. Autres charges d'exploitation

Autres Charges d'Exploitations		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Provision/stock	701 147	677 559
Provisions sur créances	52 500	678 358
Total	753 647	1 355 917

4.6. Charges financières nettes

Charges financières nettes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Autres charges financières	213 743	340 234
Total	213 743	340 234

4.7. Produits des placements

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Dividendes reçus	2 491 177	2 223 912
Intérêts créditeurs	358 090	273 819
Produits sur placement	808 381	3 250 448
Autres produits financiers	-	4 147
Total	3 657 648	5 297 114

4.8. Autres gains ordinaires

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Produits non récurrent	2 364 549	379 045
Profits sur cession d'immobilisation	262 375	311 180
Total	2 626 924	690 224

4.9. Autres pertes ordinaires

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Autres pertes	321 469	54 867
Différences de règlement et débours	21 752	2 182
Pénalités de retards	128 990	115 422
Dotation aux Provisions /Risques & charges	1 022 721	111 186
Reprise sur Provisions /Risques & charges	- 141 606	- 93 160
Total	1 353 327	190 496

4.10. Impôt sur les sociétés

Impôt sur les sociétés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2017	Décembre 2016
Charge d'impôt exigible	7 776 862	13 819 408
Charge d'impôt différée	- 30 348	- 126 729
Total	7 746 512	13 692 677

Tunis, 22 Mars 2018,

A l'attention des Actionnaires du groupe

« ENNAKL AUTOMOBILES »

La CHARGUIA II

1080 - Tunis

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers consolidés établis conformément au référentiel IFRS

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe **ENNAKL AUTOMOBILES** qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir un total du bilan consolidé de **282 946 881 TND** au 31 Décembre 2017, un bénéfice net consolidé de l'exercice clos à cette date de **29 130 682 TND**, des capitaux propres consolidés avant affectation du résultat de l'exercice de **149 074 140 TND** au 31 Décembre 2017 et des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation de **4 599 030 TND** pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 Décembre 2017, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés** » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes

dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Les actifs financiers disponibles à la vente :

Les actifs financiers disponibles à la vente figurant au bilan consolidé au 31 Décembre 2017 pour un montant de **63 548 171 TND**, représentent un des postes les plus importants du bilan consolidé, sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à leur juste valeur, coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition inclus.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont subséquemment évalués à la juste valeur. Les pertes et les gains provenant de la variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont directement pris en compte dans les capitaux propres, parmi les autres éléments du résultat global.

2) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires, figurant à l'état de résultat consolidé au 31 décembre 2017 pour un montant de **422 573 933 DT**, représentent un des postes les plus importants de l'état de résultat consolidé, est comptabilisé lors de la facturation du véhicule neuf.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des deux rubriques citées ci-haut.

Rapport d'activité du groupe

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société mère Ennakl Automobiles.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers

consolidés, conformément aux normes comptables internationales, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe ENNAKL AUTOMOBILES à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ENNAKL AUTOMOBILES ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit et notamment :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Dans ce cadre, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience dans le groupe incombent au conseil d'administration de la société mère. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence

ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Les co-commissaires aux Comptes :

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

**FMBZ – KPMG TUNISIE
Managing Partner**

Salah MEZIOU

**Cabinet Salah MEZIOU
Managing Partner**

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «**FCP VIVEO Nouvelles Introduites**» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds «**FCP VIVEO Nouvelles Introduites**» au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de FCP conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion net, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2017, **33,62%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est supérieure au ratio de 20% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2017, **66,38%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001. Toutefois, les actions et droits rattachés représentent **61,45%** de l'actif ce qui est conforme à la proportion de **60%-80%** prévue par le prospectus d'émission.
- Le titre **LANDOR** représente au 31 décembre 2017, **11,02%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.
- Le prospectus d'émission publié par le **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** précise que seuls les titres ayant été introduit sur une période des cinq (05) dernières années civiles glissantes de la vie du FCP peuvent composer le portefeuille. Toutefois, le titre **TELNET HOLDING** qui représente **7,36%** de l'actif de fonds **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** a été introduit en bourse depuis 2011 et dépasse ainsi la période de 5 ans prévue par le prospectus.

Tunis, le 1^{er} mars 2018

Le Commissaire aux Comptes
LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Mohamed Mejdji JAZIRI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2017
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-17	31-déc.-16
<u>ACTIF</u>			
AC 1 Portefeuille titres		1 552 927,814	2 055 226,780
Actions & Droits Attachés	A.1	1 437 678,894	2 055 226,780
Titres OPCVM	A.2	115 248,920	0,000
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
AC 2 Placements Monétaires & Disponibilités		786 551,196	1 491 742,642
Placements Monétaires	A.3	230 070,575	332 549,010
Disponibilités	A.4	556 480,621	1 159 193,632
AC 3 Créances d'Exploitations		0,000	0,000
AC 4 Autres Actifs		0,000	0,000
Total Actif		2 339 479,010	3 546 969,422
<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs Créiteurs	P.1	8 894,032	13 797,521
PA 2 Autres Créiteurs Divers	P.2	4 093,911	4 845,321
Total Passif		12 987,943	18 642,842
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 Capital	CP.1	2 286 287,236	3 493 210,577
CP 2 Sommes Distribuables	CP.2	40 203,831	35 116,003
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		18,248	26,201
Sommes Distribuables de l'Exercice		40 185,583	35 089,802
Total Actif Net		2 326 491,067	3 528 326,580
Total Passif & Actif Net		2 339 479,010	3 546 969,422

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-17	31-déc.-16
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		67 838,300	68 291,611
Dividendes	R.1	67 838,300	68 291,611
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	30 180,513	47 509,748
Total Des Revenus des Placements		98 018,813	115 801,359
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(45 336,953)	(61 906,399)
Revenu Net des Placements		52 681,860	53 894,960
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	(7 307,273)	(9 277,124)
Résultat d'Exploitation		45 374,587	44 617,836
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(5 189,004)	(9 528,034)
Sommes Distribuables de l'Exercice		40 185,583	35 089,802
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		5 189,004	9 528,034
Variation des Plus ou Moins-Values Pot. Sur Titres		(452 145,931)	346 023,977
Plus ou Moins-Values Réalisées Sur Cessions de Titres		236 250,833	(135 319,072)
Frais de Négociation des titres		(6 726,126)	(11 764,775)
Résultat Net De l'Exercice		(177 246,637)	243 557,966

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017
(exprimés en dinars)

	31-déc.-17	31-déc.-16
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(177 246,637)	243 557,966
a - Résultat d'exploitation	45 374,587	44 617,836
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	(452 145,931)	346 023,977
c - Plus / moins-values réalisées sur cession de titres	236 250,833	(135 319,072)
d- Frais de négociation de titres	(6 726,126)	(11 764,775)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	35 090,808	47 462,248
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(989 498,068)	(603 244,746)
a - Souscriptions	896 569,586	1 571 961,572
Capital	756 500,000	1 335 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	133 051,454	234 706,324
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	7 012,605	2 152,961
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	5,527	2,287
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	(1 886 067,654)	(2 175 206,318)
Capital	(1 538 800,000)	(1 887 700,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(338 301,482)	(282 967,119)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(12 201,609)	(11 680,995)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(12,474)	(8,910)
Droits de sorties	3 247,911	7 150,706
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 201 835,513)	(407 149,028)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	3 528 326,580	3 935 475,608
b - en fin d'exercice	2 326 491,067	3 528 326,580
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	28 208	33 734
b - en fin d'exercice	20 385	28 208
VALEUR LIQUIDATIVE	114,127	125,082
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-7,76%	8,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. La gestion administrative et comptable est assurée par FCPBIAT Capital (Ex. La Financière de Placement et de Gestion –FPG).

Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

La société **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, et suite à la réunion de son conseil d'administration réuni le 28 janvier 2012 a décidé de modifier les orientations de placement. Le nouveau prospectus d'émission a été mis à la disposition du public le 12 avril 2013. En outre, il a été décidé de supprimer les droits d'entrée lors d'une opération de souscription

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT

I. BILAN

A.1 Actions & Droits Attachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à **1.437.678,894 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2017	% ACTIF
ACTIONS		1 695 482,050	1 437 675,494	61,45%
HANNIBAL LEASE	28 153	229 351,166	230 826,447	9,87%
LANDOR	34 605	202 829,844	257 807,250	11,02%
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	50 629	240 658,160	125 559,920	5,37%
SOTIPAPIER	64 770	237 966,653	222 096,330	9,49%
TELNET HOLDING	29 436	168 473,990	172 200,600	7,36%
TAWASOL GP HOLDING	605 401	366 365,860	219 760,563	9,39%
UNIMED	26 624	249 836,377	209 424,384	8,95%
DROITS		3,800	3,400	0,00%
DA HL 17 1/10	4	3,800	3,400	0,00%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à **115.248,920 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2017	% ACTIF
Titres OPCVM		113 477,340	115 248,920	4,93%
SICAV Trésor	1 132	113 477,340	115 248,920	4,93%

Les entrées en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	806 866,570
Titres OPCVM	561 815,194
Total	1 368 681,764

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins-Value Réalisée
Actions et droits	970 496,945	1 210 435,810	241 515,034	1 576,169
Titres OPCVM	448 337,854	444 649,822	906,025	4 594,057
Total	1 418 834,799	1 655 085,632	242 421,059	6 170,226

A.3 Placements Monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à **230 070,575 dinars**, et se détaille comme suit

Rubrique	NB	Prix de Revient	VALEUR AU 31/12/2017	% ACTIF
Compte de placement		230 000,000	230 070,575	9,83%
BIAT 10 j 04/01/2018(Taux 2%)		230 000,000	230 070,575	9,83%

A.4 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2017, **556.480,621 dinars**.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Disponibilités en Banque	556 480,621	1 159 193,632
TOTAL	556 480,621	1 159 193,632

P.1 Opérateurs Crédoiteurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2017. Elles sont de l'ordre de **8.894,032 dinars**.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Gestionnaire	8 241,267	12 775,482
Dépositaire	652,765	1 022,039
TOTAL	8 894,032	13 797,521

P.2 Autres Crédeurs Divers

Les autres crédeurs divers ont atteint au 31 décembre 2017, **4.093,911 dinars**.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
C M F	178,737	297,891
Autres Crédeurs Divers (Commissaire aux comptes)	3 915,174	4 547,430
TOTAL	4 093,911	4 845,321

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Capital au 01 janvier	2 820 800,000	3 373 400,000
Nombre de parts	28 208	33 734
Nombre de porteurs de parts	12	15
Souscriptions de l'exercice	756 500,000	1 335 100,000
Nombre de parts	7 565	13 351
Nombre de porteurs de parts entrants	6	1
Rachats de l'exercice	1 538 800,000	1 887 700,000
Nombre de parts	15 388	18 877
Nombre de porteurs de parts sortants	8	4
Montant en Nominal au 31 décembre	2 038 500,000	2 820 800,000
Nombre de parts	20 385	28 208
Nombre de porteurs de parts	10	12
Sommes Non Distribuables	247 787,236	672 410,577
Commissions de Rachat	3 247,911	7 150,706
Frais de négociation de titres	-6 726,126	-11 764,775
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	-452 145,931	346 023,977
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	236 250,833	-135 319,072
Sommes non distribuables antérieurs	672 410,577	514 580,536
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	133 051,454	234 706,324
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-338 301,482	-282 967,119
Capital au 31 décembre	2 286 287,236	3 493 210,577

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2017 **40.203,831 dinars**.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Sommes distribuables des exercices antérieurs	18,248	26,201
Résultat distribuable de l'exercice	45 374,587	44 617,836
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-5 189,004	-9 528,034
TOTAL	40 203,831	35 116,003

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **67.838,300 dinars** au 31 décembre 2017.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Revenus des Actions	62 028,275	60 680,865
Revenus des Titres OPCVM	5 810,025	7 610,746
TOTAL	67 838,300	68 291,611

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **30.180,513 dinars** au 31 décembre 2017.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Revenue Certificat De Dépôt	19 009,929	20 652,694
Revenue Compte à Terme	4 538,469	22 261,965
Revenue Compte de placement	70,575	0,000
Intérêts Comptes de dépôts	6 561,540	4 595,089
TOTAL	30 180,513	47 509,748

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2017 **45 336,953 dinars**.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Rémunération Gestionnaire	41 978,650	57 320,729
Rémunération Dépositaire	3 358,303	4 585,670
TOTAL	45 336,953	61 906,399

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2017, **7.307,273 dinars.**

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Rémunération Commissaire Aux Comptes	3 915,176	4 889,876
Publicité et Publication	301,000	301,000
Impôts et Taxes	120,000	75,000
Redevance C M F	2 846,017	3 886,168
Services Bancaires & Assimilés	125,080	125,080
TOTAL	7 307,273	9 277,124

NOTE 5 :AUTRES INFORMATIONS

✓ Données par Part

Rubrique	31-déc.- 2017	31-déc.- 2016	31-déc.- 2015	31-déc.- 2014	31-déc.- 2013
Revenus des Placements	4,808	4,105	3,176	4,811	2,542
Charges de gestion des placements	-2,224	-2,195	-1,519	-2,407	-1,550
Revenu Net des Placements	2,584	1,911	1,656	2,404	0,992
Autres Charges	-0,358	-0,329	-0,229	-0,484	-0,331
Résultat d'exploitation	2,226	1,582	1,427	1,920	0,662
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,255	-0,338	-0,020	-0,475	0,145
Sommes Distribuables de l'exercice	1,971	1,244	1,407	1,446	0,806
Variation des Plus/Moins-Value potentielles sur titres	-22,180	12,267	-3,494	6,534	0,384
Plus / Moins-Value Réalisées sur cession de titres	11,589	-4,797	2,131	2,387	-4,232
Frais de Négociation de titres	-0,330	-0,417	-0,337	-0,718	-0,386
Plus ou Moins-Value sur titres et frais de négociation	-10,921	7,053	-1,700	8,203	-4,235
Résultat Net de l'Exercice	-8,695	8,634	-0,273	10,124	-3,573
Droits d'entrée et droits de sortie	0,159	0,253	0,000	0,153	0,157
Résultat non distribuable de l'exercice	-10,762	7,306	-1,700	8,357	-4,078
Régularisation du résultat non distribuable	-0,921	1,277	0,724	-1,891	-1,006
Sommes non distribuables de l'exercice	-11,682	8,584	-0,976	6,466	-5,083
Distribution des dividendes	1,244	1,407	1,446	0,806	0,245
Valeur liquidative	114,127	125,082	116,661	117,676	110,571

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc-14	31-déc.-13
Actif Net Moyen (ANM)	2 846 300,687	3 890 534,335	3 226 288,905	2 268 607,515	2 442 559,427
Charges de Gestion des placements / ANM	1,593%	1,591%	1,589%	1,599%	1,593%
Autres Charges / ANM	0,257%	0,238%	0,240%	0,321%	0,340%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	1,594%	1,147%	1,492%	1,276%	0,680%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009. Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.

BNAC PROGRES FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire (BNA CAPITAUX), nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers de BNAC PROGRES FCP arrêtés au 31 Décembre 2017, ainsi que notre rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires.

I - Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP », arrêtés au 31 Décembre 2017, comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice 2017, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 138 838 dinars y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 34 554 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de BNAC PROGRES FCP ainsi que sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration et les organes de direction de la société BNA CAPITAUX sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admises en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fond à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

II - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (BNA CAPITAUX) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de BNAC PROGRES FCP sont employés, à la date du 31 Décembre 2017, à raison de :

- 79,13% en valeurs mobilières ce qui est en deçà du taux réglementaire minimal de 80%,
- et 20,87% en liquidités et quasi liquidités soit un dépassement de 0,87% par rapport au taux réglementaire maximal de 20%.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le, 27 février 2018

Le Commissaire aux Comptes :

CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>909 473</u>	<u>889 447</u>
. Actions et Droits rattachés		550 689	550 747
. Titres OPCVM		52 411	52 408
. Obligations		306 372	286 292
. Bons du Trésor Zéro Coupon		-	-
Placements monétaires et disponibilités		<u>239 889</u>	<u>230 474</u>
. Placements à terme		215 119	215 225
. Disponibilités		24 770	15 249
Créances d'exploitation		-	-
. Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
. Autres Créances d'exploitation		-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 149 362	1 119 921
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	4 787	14 060
Autres créditeurs divers	6	5 737	20 920
Total passif		10 524	34 980
ACTIF NET			
Capital	7	1 104 278	1 063 638
. Capital en nominal		765 500	765 500
. Sommes non distribuables		338 778	298 138
Sommes distribuables:	8	34 560	21 302
. Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	6
. Résultat distribuable de l'exercice		34 554	21 078
. Régularisation du résultat distribuable de l'exercice		-	218
Actif net		1 138 838	1 084 940
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 149 362	1 119 921

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2017 au 31/12/2017
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	Exercice clos au 31-12-2017	Exercice clos au 31-12-2016
Revenus du portefeuille-titres	9	41 554	36 128
. Revenus des Actions		23 203	20 307
. Revenus des obligations		18 351	9 399
. Revenus des bons du trésor zéro coupon		-	6 422
. Revenus des emprunts d'Etat		-	-
Revenus des placements monétaires	10	9 982	3 790
. Revenus des placements à terme		-	-
. Revenus des autres placements		9 982	3 790
Total des revenus des placements		51 536	39 918
Charges de gestion des placements	11	-12 199	-11 747
Revenus nets des placements		39 337	28 171
Autres charges d'exploitation	12	-4 783	-7 094
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 554	21 078
Régularisation du résultat d'exploitation		-	218
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		34 554	21 296
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-218
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		42 392	9 865
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-1 708	56 816
Frais de négociation de titres		-44	-252
RESULTAT DE L'EXERCICE		75 194	87 507

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2017 au 31/12/2017
(Montants exprimés en Dinars)

	Exercice clos au 31-12-2017	Exercice clos au 31-12-2016
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	75 194	87 507
Résultat d'exploitation	34 554	21 078
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	42 392	9 865
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-1 708	56 816
Frais de négociation de titres	-44	-252
Distribution de dividendes	-21 296	-17 682
Transactions sur le capital	-	12 478
Souscriptions		
. Capital	495 500	495 500
. Régularisation des sommes non distribuables	222 878	195 698
. Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	-4 991
. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	4	4
Rachats		
. Capital	-495 500	-485 000
. Régularisation des sommes non distribuables	-222 878	-193 939
. Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	5 209
. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	-4	-4
Variation de l'actif net	53 898	82 303
ACTIF NET		
En début d'exercice	1 084 940	1 002 637
En fin d'exercice	1 138 838	1 084 940
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	7 655	7 550
En fin d'exercice	7 655	7 655
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début d'exercice	141,729	132,799
En fin d'exercice	148,770	141,729
Taux de rendement	6,93%	8,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BNAC PROGRES FCP

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 Juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 99 ans.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP, arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, de titres d'OPCVM, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements :

a- actions et valeurs assimilées

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

- Les titres OPCVM sont évalués à leur Valeur Liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b- autres placements

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fond BNAC PROGRES FCP figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti.

- Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition

3- Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 909 473 dinars contre 889 447 dinars au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2017	% Actif
1) <u>Actions et droits rattachés</u>		411 776	550 689	47,9%
. Actions cotées		406 832	545 700	47,5%
AL	96	11 904	8 544	0,7%
ATL	5 000	15 000	15 450	1,3%
ATTIJ BANK	3 000	73 566	109 260	9,5%
BEST LEASE	20 000	42 000	38 000	3,3%
BNA	5 500	66 407	64 493	5,6%
BT	2 400	21 570	19 342	1,7%
CITYCARS	3 908	55 675	41 007	3,6%
EURO-CYCLE	2 000	32 291	54 058	4,7%
LANDOR	337	2 451	2 511	0,2%
OFFICEPLAST	1 850	3 300	6 018	0,5%
SAH	4 537	37 174	72 283	6,3%
SFBT	5 665	42 061	111 855	9,7%
UNIMED	366	3 433	2 879	0,3%
. Droits		4 944	4 990	0,4%
SAH DA 1/14 13122017	4 536	4 944	4 990	0,4%
2) <u>Emprunts de sociétés</u>		295 000	306 372	26,7%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	400	40 000	41 019	3,6%
ATL 2013-2	600	36 000	36 267	3,2%
ATL 2017-1 7A 7.8%	500	50 000	52 496	4,6%
BNA SUB 2017-1	500	50 000	51 784	4,5%
CIL 2015/1	400	24 000	24 805	2,2%
TL 2016 SUB CAT B 7ANS	950	95 000	100 002	8,7%
3) <u>Titres des OPCVM</u>		52 345	52 411	4,6%
Placement Obligataire SICAV	500	52 345	52 411	4,6%
TOTAL		759 121	909 473	79,1%

▪ **Composition du portefeuille**

L'actif de BNAC PROGRES FCP est employé, à la date du 31 Décembre 2017, à raison de **79,13 %** dans des valeurs mobilières.

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission	31 décembre 2017		
Actions	80%	50,00%	79,13%	47,91%	-2,09%
BTA, Emprunt garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la BCT et billets de trésorerie émis par les sociétés de la cote ou notées ou avalisées par une banque		25,00%		26,66%	+1,66%
Titres OPCVM		5,00%		4,56%	-0,44%
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20,00%	20,87%	20,87%	+0,87%
Total		100%		100%	0%

L'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds BNAC PROGRES FCP au 31 Décembre 2017, s'est rapprochée de la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du paragraphe 2-2 du prospectus d'émission.

▪ **Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :**

ENTREES EN PORTEFEUILLE	Coût d'acquisition
Actions et droits rattachés	50 577
Actions SICAV	-
Obligations et valeurs assimilées	50 000
Total en Dinars	100 577

SORTIES DE PORTEFEUILLE	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	93 023	91 315	-1 708
Actions SICAV	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées(*)	38 000	-	-
Total en Dinars	131 023	91 315	-1 708

(*) Il s'agit de remboursement d'emprunts.

NOTE N° 5 : OPERATEURS CREDITEURS

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Gestionnaire BNAC	2 283	2 190
Dépositaire	286	274
Distributeur	2 218	11 596
Total	4 787	14 060

NOTE N° 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Commissaire aux comptes	5 650	5 582
Conseil du Marché Financier (CMF)	87	92
Sommes à régler	-	15 246
Total en Dinars	5 737	20 920

NOTE N° 7 : CAPITAL

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Capital début d'exercice		
.Montant	765 500	755 000
.Nombre de parts	7 655	7 550
.Nombre de porteurs de parts	7	7
Souscriptions réalisées		
.Montant	495 500	495 500
.Nombre de parts	4 955	4 955
Rachats effectués		
.Montant	495 500	485 000
.Nombre de parts	4 955	4 850
Capital fin d'exercice		
.Montant	765 500	765 500
.Nombre de parts	7 655	7 655
.Nombre de porteurs de parts	7	7

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Sommes non distribuables	40 640	68 188
i) Résultat non distribuable de l'exercice	<u>40 640</u>	<u>66 429</u>
.Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	42 392	9 865
.Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-1 708	56 816
.Frais de négociation de titres	-44	-252
ii) Régularisation des sommes non distribuables	-	<u>1 759</u>
.Aux émissions	222 878	195 698
.Aux rachats	-222 878	-193 939
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	298 138	229 950
Capital en nominal	765 500	765 500
Total en Dinars	1 104 278	1 063 638

NOTE N° 8 : SOMMES DISTRIBUABLES

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Sommes distribuables de l'exercice	34 554	21 296
Résultat distribuable de l'exercice	34 554	21 078
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	-	218
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	6
Total en Dinars	34 560	21 302

NOTE N° 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Revenus des actions	23 203	20 307
. Dividendes	23 203	20 307
Revenus des obligations	18 351	9 399
.Intérêts courus	11 372	3 290
.Intérêts échus	6 979	6 109
Revenus des emprunts d'Etat	-	-
Revenus des BT à zéro coupon	-	6 422
Total en Dinars	41 554	36 128

NOTE N° 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	9 982	3 790
Total en Dinars	9 982	3 790

NOTE N° 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Rémunération du gestionnaire (*)	8 872	8 543
Rémunération du dépositaire (**)	1 109	1 068
Rémunération des Distributeurs (***)	2 218	2 136
Total en Dinars	12 199	11 747

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants,
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

NOTE N° 12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Redevance CMF	1 109	1 068
Rémunération du commissaire aux comptes	3 108	5 600
Impôts et taxes	562	124
Diverses charges d'exploitation	4	302
Total	4 783	7 094

NOTE N° 13 : DONNEES PAR PART

Libellé	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	6,732	5,215	4,726	4,577	4,038
Charges de gestion des placements	-1,594	-1,535	-1,454	-1,342	-1,382
• Revenu net des placements	5,139	3,680	3,272	3,235	2,656
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,625	-0,927	-0,930	-0,898	-0,918
• Résultat d'exploitation	4,514	2,753	2,343	2,337	1,738
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,029	0,000	0,000	0,001
• Sommes Distribuables de l'exercice	4,514	2,782	2,343	2,337	1,739
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	-0,029	0,000	0,000	-0,001
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5,538	1,289	15,032	2,811	-5,120
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-0,223	7,422	-9,361	0,839	3,320
Frais de négociation de titres	-0,006	-0,033	-0,066	-0,042	-0,038
Plus ou moins value sur titres et frais de négociation	5,309	8,678	5,605	3,608	-1,839
Résultat net de l'exercice	9,823	11,431	7,948	5,945	-0,100
Résultat non distribuable de l'exercice	5,309	8,678	5,605	3,608	-1,839
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-0,188	0,000	0,000	0,424
Somme non distribuables de l'exercice	5,309	8,490	5,605	3,608	-1,414
Distribution de dividendes	2,782	2,342	2,338	1,739	1,346
Valeur Liquidative	148,770	141,729	132,799	127,189	122,983

NOTE N° 14 : RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS

Libellé	2017	2016	2015	2014	2013
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,100%	1,096%	1,105%	1,100%	1,101%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,431%	0,662%	0,706%	0,736%	0,732%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,116%	1,987%	1,780%	1,916%	1,386%